

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10 décembre 2020

	Page
1. Appel.....	168
2. Approbation de l'ordre du jour.....	168
3. Approbation du PV du 5 novembre 2020.....	169
4. Démissions.....	169
5. Assermentations.....	170
6. Election complémentaire à la 1 ^{ère} vice-présidence du Bureau du Conseil communal.....	171
7. Communications de la Présidente.....	173
8. Communications et réponses de la Municipalité.....	175
9. PO17.01REP Rapport sur le postulat du 1 ^{er} juin 2017 de M. le Conseiller communal Julien Wicki intitulé « Renforcer l'exemplarité des marchés publics pour lutter contre le travail au noir et les abus de sous-traitance »	178
10. Préavis n° PR20.21PR concernant la 2 ^{ème} série de complément au budget 2020 Rapporteur : M. Olivier JAQUIER, Président de la Commission des finances.....	179
11. Préavis n° PR20.24PR concernant une demande de crédit complémentaire extraordinaire de CHF 500'000.- au budget 2020 Rapporteur : M. Olivier JAQUIER, Président de la Commission des finances.....	180
12. Préavis n° PR20.20PR concernant l'adoption du budget pour l'année 2021 Rapporteur : M. Olivier JAQUIER, Président de la Commission des finances.....	183
13. Préavis n° PR20.22PR concernant une demande d'un crédit d'études de CHF 500'000.- pour assurer l'alimentation électrique future de la ville d'Yverdon-les-Bains Rapporteuse : Mme Pascale FICHER.....	198
14. Préavis n° PR20.18PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 1'000'000.- pour la mise en œuvre des mesures découlant de la stratégie de déploiement de la mobilité électrique (SDME) sur l'ensemble du territoire communal Rapporteuse : Mme Pascale FISCHER Rapporteur : M. Olivier JAQUIER, Président de la Commission des finances.....	199
15. PROJ20.02 Proposition de modification du règlement du Conseil communal de Mme Pierrette ROULET-GRIN « Proposition de nouvelle rédaction de l'article 74 – al. 1 ».....	207
Vœux de la Présidente.....	210
Vœux du Syndic.....	210



Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 10 décembre 2020

Présidence

Madame Natacha RIBEAUD EDDAHBI, Présidente

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Chères téléspectatrices et chers téléspectateurs,
Cher public,

Il est 20 heures et nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

En préambule, comme vous l'aurez constaté notre secrétariat est en effectif réduit ce soir. Merci à Sonomix pour le renfort technique et même s'il ne fait nul doute que notre secrétaire adjointe s'en sortira comme une cheffe, vous connaissez mon rapport à la technique, de sorte que nous ne sommes pas à l'abri d'une mésaventure, donc d'avance je vous remercie pour votre indulgence.

Cela étant, au vu du contexte sanitaire toujours tendu, notre séance sera levée au plus tard à 23 heures. Une petite attention est prévue pour celles et ceux qui resteront jusqu'au bout, courage !

Le port du masque est obligatoire durant toute la séance y compris durant les prises de parole.

1. APPEL

Il est procédé à l'appel nominal par voie électronique.

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Anne GILLARDIN GRAF, Marceline MILLIOUD, Catherine PEREGRINA, Daniel BURDET, François GILLET, Jeyashankar JEYARATNAM, Jacques LEVAILLANT, Maketa Avelino PINTO et Vassilis VENIZELOS.

Membres absents :

MM. les Conseillers : Antonio DI LUCA CARDILLO, Christophe LOPERETTI et Florent MICHAUD.

Membres présents	87
Membres excusés	9
Membres absents	3
Effectif actuel	99

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

**2. APPROBATION DE
L'ORDRE DU JOUR**

Au point 16 de notre ordre du jour, nous entendrons les interpellations et questions reportées de la séance du 5 novembre 2020 :

16.1 Une Interpellation de M. le Conseiller Anthony REYMOND sur l'émeute au quartier de Pierre de Savoie

- 16.2 Une Interpellation de M. le Conseiller Pascal GAFNER sur le trouble à l'ordre public
- 16.3 Une Question écrite de M. le Conseiller Pierre HUNKELER sur les enquêtes publiques
- 16.4 Une Interpellation de M. le Conseiller Stéphane BALET sur la fermeture du Gîte du Passant
- 16.5 Une Question de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN sur la solidarité avec les personnes vulnérables.

Quant au point 20 de notre ordre du jour, nous entendons :

- 20.1 Une Interpellation de M. le Conseiller Daniel COCHAND sur la suppression des places de parc à l'esplanade du Château
- 20.2 Une Question de M. le Conseiller Christian WEILER sur les macarons à la rue de la Plaine
- 20.3 Une Interpellation de M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI sur l'annulation des ateliers « Je vote, je décide » organisés par la CCSI
- 20.4 Une Question de M. le Conseiller Mergim DIBRANI sur l'aide aux personnes en cas d'urgence non vitale
- 20.5 Une Question de M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI sur le Black Friday en temps de COVID.

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour de cette séance.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'ordre du jour de cette séance est approuvé à l'unanimité.

**3. APPROBATION DU PV
DU 5 NOVEMBRE 2020**

Vote

Tel que présenté, le procès-verbal **du 5 novembre 2020** n'appelle aucune remarque.

Il est **approuvé** à une quasi-unanimité avec nos chaleureux remerciements à notre secrétariat pour la rédaction.

4. DÉMISSIONS

En date du 13 novembre dernier, j'ai reçu le courrier suivant :

Madame la Présidente,

Je vous informe qu'en raison de mon prochain déménagement dans un canton et une ville voisine, j'ai décidé de démissionner du Conseil communal et de toutes ses commissions (Plantages, Jumelages et Petitmaître) au 1^{er} décembre 2020.

Je souhaite bon vent à l'ensemble de l'organe délibérant de la Ville d'Yverdon-les-Bains et espère de sa part plus de résilience par rapport à l'actuelle crise sanitaire. J'exprime mon soutien et mon admiration au personnel soignant d'Yverdon qui se bat avec dévouement et courage pour sauver les malades victimes du coronavirus. Je souhaite pour Yverdon un avenir prospère qui tienne compte des enjeux du développement durable, de l'éthique environnementale et des droits et valeurs des citoyen-ne-s.

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé M. Christian GIROUD.

M. Christian GIROUD a accédé à ce Conseil le 1^{er} octobre 2009 pour le Parti des Verts. Très pointu sur les sujets techniques et scientifiques, il était pour ce Conseil un maître dans l'art du développement des questions, capable de tenir en haleine ce Conseil pendant de très longues minutes.

Au nom du Conseil communal, je remercie M. Christian GIROUD pour son engagement au sein de

notre Conseil et de ses diverses commissions, ainsi que pour sa vivacité d'esprit et sa constance en toutes circonstances, je lui souhaite mes meilleurs vœux pour le futur.



En date du 7 décembre, j'ai reçu le courrier suivant :

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Madame la Présidente,

Par la présente, je vous prie de bien vouloir prendre note de ma démission auprès du Conseil communal avec effet immédiat.

La crise sanitaire ne me permet pas d'être présente aux séances du Conseil. Je prends donc cette décision à contre cœur avant la fin de cette 3^{ème} législature pour moi.

Pendant plus de 14 ans, j'ai eu beaucoup de plaisir à contribuer à la vie sociale et politique de ma Ville.

Je profite de l'occasion pour souhaiter tous mes vœux pour le bon déroulement de l'année 2021 et félicite la Municipalité pour la gestion de cette crise sanitaire.

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé Mme Emilienne WAGNIÈRE.

Mme Emilienne WAGNIÈRE a accédé à ce Conseil le 1^{er} juillet 2006 pour le Parti UDC. Très engagée, elle était pour ce Conseil une femme de caractère, qui a toujours osé dire ce qu'elle pensait, que cela plaise ou non. Son franc parler et sa détermination me manqueront, car au-delà des divergences d'opinion, notre Conseil a besoin de personnes comme elle qui n'ont pas peur de s'impliquer, simplement, mais résolument.

Au nom du Conseil communal, je remercie Mme Emilienne WAGNIÈRE pour son engagement au sein de notre Conseil et de ses diverses commissions. Je lui souhaite mes meilleurs vœux pour le futur en espérant la croiser ici et là.

5. ASSERMENTATIONS

Dans sa séance du lundi 26 octobre 2020, le Bureau électoral a pris acte du dépôt de la 4^e liste complémentaire du Parti UDC pour la législature 2016-2021 au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Conformément aux articles 67 et 82 de la Loi sur l'exercice des droits politiques, les signataires de la liste déposée pour l'élection du 28 février 2016 déclarent déposer les candidatures suivantes :

01. Monsieur Radule SCEPANOVIC, née en 1984, contremaître
02. Monsieur Goran DJORDJEVIC, né en 1984, entrepreneur

Dans sa séance du jeudi 5 novembre 2020, le Bureau électoral a pris acte du dépôt de la 2^e liste complémentaire du groupe des Verts pour la législature 2016-2021 au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Conformément toujours aux mêmes articles 67 et 82 de la Loi sur l'exercice des droits politiques, les signataires de la liste déposée pour l'élection du 28 février 2016 déclarent déposer les candidatures suivantes :

01. Madame Lucie JEANNERET, née en 1988, restauratrice
02. Madame Mathilde MARENDAZ, née en 1997, étudiante
03. Madame Patricia VALCESCHINI, née en 1962, assistante à l'intégration
04. Monsieur Pierre-Alain JAQUET, né en 1992, collaborateur scientifique

Les démissions de MM. Jean-Louis KLAUS et Dzingis LJATIFI annoncées lors de notre dernière séance, ainsi que celles de M. Christian GIROUD et Mme Emilienne WAGNIÈRE laissent le Conseil communal avec quatre sièges vacants.

M. Gaspard GENTON, premier des viennent-ensuite de la 2^e liste complémentaire du Parti socialiste, né en 1991 et domicilié à la rue des Jordils 16 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Jean-Louis KLAUS.

M. Radule SCEPANOVIC, qui aurait dû être assermenté ce soir, ne pourra malheureusement pas être présent, de sorte qu'il laisse un siège vacant.

Mme Lucie JEANNERET, première des viennent-ensuite de la 2^e liste complémentaire du Parti des Verts, née en 1988 et domiciliée à la rue des Peupliers 15 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Christian GIROUD.

M. Goran DJORDJEVIC, second des viennent-ensuite de la 4^e liste complémentaire du Parti UDC, né en 1984 et domicilié à la rue des Moulins 44 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Dzingis LJATIFI.

Je prie Mme Lucie JEANNERET, M. Goran DJORDJEVIC et M. Gaspard GENTON de bien vouloir s'approcher devant la scène et invite notre assemblée à se lever.

Mme Lucie JEANNERET, M. Goran DJORDJEVIC et M. Gaspard GENTON, je vais maintenant vous lire le serment se trouvant à l'article 7 du règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

Lecture du serment par Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI.

Mme Lucie JEANNERET : « Je le promets »

M. Goran DJORDJEVIC : « Je le promets »

M. Gaspard GENTON : « Je le promets »

Mme et MM. les Conseillers, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil et vous y souhaite la bienvenue.

J'espère que vous y vivrez une expérience enrichissante et passionnante.

Par l'intermédiaire de nos scrutateurs, je vous remets un exemplaire du règlement du Conseil communal accompagné du guide de bonnes pratiques et vous invite, après cela, à reprendre votre place.

Je prie également l'assemblée de bien vouloir se rasseoir.

**6. ELECTION
COMPLÉMENTAIRE À
LA 1^{ÈRE} VICE-
PRÉSIDENTE DU
BUREAU DU CONSEIL
COMMUNAL**

En date du 30 novembre dernier, j'ai reçu le courrier suivant :

*Madame la Présidente,
Chères et chers membres du Bureau,
Chères Conseillères, chers Conseillers,*

Par la présente, je tiens à vous faire part de ma démission du Bureau du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains pour la date 9 décembre 2020. J'ai eu beaucoup de plaisir à œuvrer au sein du Bureau et à découvrir par ce biais une autre facette de l'engagement citoyen.

C'est donc après une longue réflexion et avec un certain pincement au cœur que j'ai pris ma décision. J'ai néanmoins besoin aujourd'hui de lever le pied de mon engagement politique, afin de pouvoir mettre les priorités là où elles doivent être pour moi en ce moment.

Et comme à quelque chose malheur est bon, je me réjouis de savoir que le groupe des Verts vous proposera Madame Judith NOTTER pour me remplacer au sein du Bureau. Mme NOTTER est une femme engagée et compétente qui saura, j'en suis certaine, relever avec beaucoup de finesse et de rigueur le défi de la Vice-présidence, puis celui de la Présidence de notre Conseil. Je vous invite à faire bon accueil à sa candidature.

Je lève le pied, mais ne quitte pas le navire. J'en laisse simplement aujourd'hui la direction à d'autres, heureuse de pouvoir continuer à agir avec chacune et chacun d'entre vous comme citoyenne à la recherche du bien commun.

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé Mme Céline EHRWEIN NIHAN.

Au nom du Bureau du Conseil communal, je remercie Mme Céline EHRWEIN NIHAN pour son engagement au sein du Bureau. A titre personnel, il va sans dire que je ne peux que regretter son départ du Bureau du Conseil communal et pourtant je ne peux que la comprendre, tant il est primordial que de faire des choix qui soient en phase avec sa personne et ses besoins. Je la remercie pour cette année et demie passée ensemble à tergiverser sur les problématiques de notre Conseil, pour son soutien indéfectible dans les moments difficiles et aussi pour les quelques moments de folie partagés, travailler c'est bien, travailler dans la bonne humeur c'est encore mieux.

Suite à cette démission en cours d'année, nous allons procéder à l'élection complémentaire à la 1^{ère} Vice-présidence du Bureau du Conseil communal pour la fin de cette législature. En effet, conformément à l'article 23 de notre règlement, le Bureau est composé de la présidence, ainsi que de deux Vice-président(e)s, respectivement d'un(e) 1^{er/ère} Vice-président(e) et d'un(e) 2^{ème} Vice-président(e) selon le tournus établi au début de législature par les partis. En ce sens, et afin d'assurer le bon fonctionnement de notre institution, il est important de repourvoir la 1^{ère} vice-présidence du Bureau du Conseil communal pour la fin de cette année et la fin de cette législature.

Je prie donc l'assemblée de me soumettre des candidatures.

M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI :

Le groupe des Verts·e·s vous propose la candidature de Mme Judith NOTTER, docteure en philosophie, qui travaille actuellement pour l'Office des Hautes Écoles et de la Recherche du canton de Neuchâtel. Entrée chez les jeunes Vert·e·s de Neuchâtel en 2013, elle fait partie du bureau cantonal et est membre de la commission de l'action sociale de la Chaux-de-Fonds. Elle est entrée au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains en 2018, où elle est intervenue à de nombreuses reprises, notamment pour le développement de l'attractivité du centre-ville et l'encouragement du télétravail.

Sa personnalité calme et à l'écoute et ses compétences seront des atouts majeurs pour le Bureau en cette année chargée, c'est pourquoi je vous invite, chères et chers collègues, à soutenir sa candidature au poste de Vice-présidente du Conseil communal.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Selon l'article 14 de notre règlement et l'article 11 de la LC :

¹ Le/la président(e), les vice-président(e)s, sont nommés au scrutin individuel secret. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue. En cas d'égalité de suffrages, le sort décide.

² Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal.

J'ouvre la discussion sur cette élection et notamment sur un vote à bulletin secret ou un vote tacite.

La parole ne semble pas demandée, nous votons.

Vote Une élection tacite pour l'élection complémentaire à la 1^{ère} Vice-présidence du Conseil communal est acceptée à une quasi-unanimité.

Résultat De ce fait, **Mme la Conseillère Judith NOTTER est élue 1^{ère} Vice-présidente de ce Conseil.**

Vous pouvez maintenant l'applaudir et je lui cède la parole pour quelques mots.

Applaudissements

Mme la Conseillère Judith NOTTER :

Merci beaucoup pour cette confiance que vous m'accordez aujourd'hui. Dans cette transition, ce qui était essentiel pour nous les Verts, c'était de pouvoir assumer notre engagement à l'égard de ce Conseil.

Je suis consciente de la responsabilité qui me revient aujourd'hui et je m'engage à l'assumer pleinement. Je me réjouis vraiment d'apporter mon soutien à notre Présidente et de collaborer avec notre second Vice-président durant un début d'année 2021, qui s'annonce particulièrement chargé, en gardant toujours pour objectif d'œuvrer pour le bien de notre Conseil et de notre Ville.

Ce sera un défi, mais c'est un défi que je prendrai à bras le corps.

Merci encore à toutes et tous.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Merci, Mme la Conseillère, je vous félicite pour votre élection.

7. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE

Courrier de Mme Claudine LAPERROUZA

En date du 13 octobre dernier, le Bureau du Conseil communal a reçu une copie du courrier de Mme Claudine LAPERROUZA adressé à la Municipalité, questionnant sur la possibilité de refuser la participation de notre Commune au projet-pilote 5G du Canton en permettant aux citoyens de s'y opposer via une mise à l'enquête.

L'objet de cette requête étant de compétence municipale, nous laissons le soin à la Municipalité d'y donner la suite qu'il convient.

Ce courrier est bien entendu à disposition auprès de notre secrétariat pour consultation.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Courrier de M. Johannes HIERL

En date du 24 octobre dernier, le Bureau du Conseil communal a reçu un courrier de M. Johannes HIERL, concernant les déchargements nocturnes de Bonotto SA.

Les suites utiles y seront également données.

Ce courrier est également à disposition auprès de notre secrétariat pour consultation.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Résolution accueil réfugiés du camp de Mòria

En date du 9 novembre, le Bureau du Conseil communal a reçu un courrier de la Municipalité, qui a pris acte de la résolution en lien avec l'interpellation de M. le Conseiller Julien WICKI. Egalement sensible à la détresse des réfugiés de l'île de Lesbos, elle a décidé de se joindre à l'appel d'autres villes suisses en priant la Confédération d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour

venir en aide aux victimes de cette situation humanitaire dramatique.

Ce courrier est aussi à disposition auprès de notre secrétariat pour consultation.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Courrier de Mme
Margaret ZINDER*

En date du 27 novembre dernier, le Bureau du Conseil communal a reçu un courrier de Mme Margaret ZINDER, déplorant l'absence d'oiseaux au cimetière et autour des immeubles. Elle demande quels aménagements pourraient être mis en place pour faire revenir les oiseaux.

L'objet de cette requête étant de compétence municipale, nous laissons le soin à la Municipalité d'y donner la suite qu'il convient.

Ce courrier est également à disposition pour consultation.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Courrier CCSI

En date du 30 novembre, le Bureau du Conseil communal a reçu un courrier de la Commission Consultative Suisses Immigrés, regrettant le fait de ne pas pouvoir, pour des motifs indépendants de sa volonté, réaliser les ateliers « Je vote, Je décide » dans les quartiers, sur demande de la Municipalité. Elle demande au Bureau électoral et aux Conseillères et Conseillers communaux de lui venir en soutien pour trouver une solution acceptée par toutes et tous.

Dans sa séance du 30 novembre, le Bureau du Conseil communal, en sa qualité de Bureau électoral, a pris acte de cette demande et a accordé son soutien de principe à la CCSI pour la réalisation desdits ateliers. En effet, au niveau cantonal, ce projet est porté par deux départements et est largement soutenu et invite les communes à déployer ce dispositif sur leur territoire et Yverdon-les-Bains était jusqu'ici citée comme exemple en la matière, de sorte qu'il nous apparaît important de concourir à la réalisation de cet objectif.

Pour ce faire des pourparlers sont actuellement en cours avec la Municipalité pour clarifier cet objet et trouver la meilleure solution qui soit, en visant si possible un partenariat de nos trois entités, c'est-à-dire CCSI, Conseil communal et Municipalité, la citoyenneté étant un élément important pour notre Commune.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Courrier de Mmes
Béatrice RAPPANGE et
Madeleine LECHMANN*

En date du 7 décembre dernier, le Bureau du Conseil communal a reçu un courrier de Mmes Béatrice RAPPANGE et Madeleine LECHMANN, très touchées par le fait que Mme Christine TORTI, gérante du magasin « à l'endroit » à la rue du Milieu à Yverdon-les-Bains, soit menacée d'expulsion, en raison du non-paiement de son loyer commercial durant la fermeture de son magasin imposée pour des motifs sanitaires liés au COVID. Elles demandent si, en l'absence d'aides fédérales en la matière, une aide communale urgente peut être octroyée, pour préserver nos commerçants et la vitalité de notre centre-ville.

L'objet de cette demande étant de compétence municipale, nous laissons le soin à la Municipalité d'y donner la suite qu'il convient.

Ce courrier est également à disposition auprès de notre secrétariat pour consultation.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Anniversaires

Dans le carnet anniversaire depuis notre séance dernière jusqu'à ce jour, nous pouvons souhaiter nos meilleurs vœux et tout le meilleur pour l'année à venir à Mesdames les Conseillères et

Messieurs les Conseillers, ainsi qu'à Mmes les Municipales, qui s'affichent maintenant à l'écran :
Jean-François CAND, David GRANDJEAN, Gloria CAPT, Goran DJORDJEVIC, Anne GANDER, Pierre-Henri MEYSTRE, Cinzia Galli RATANO, Jeyashankar JEYARATNAM, Joëlle BETTEX, Laurent GABELLA, Olivier MAIBACH, Raluca VILLARD, Malory FAGONE, Léa ROMANENS, Valérie JAGGI WEPF, Françoise PANASCI, Antonino DI LUCA CARDILLO, Olivier JAQUIER et Didier FORESTIER.

Je vous évite ainsi la lecture fastidieuse et nous permetts de garder un peu de temps pour la suite.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Mariage

Le Bureau du Conseil communal a eu le plaisir d'apprendre le mariage de Mme la Conseillère Catherine CHEVALLEY qui se nomme désormais PEREGRINA.

Mme la Conseillère, Monsieur, au nom du Conseil communal, je vous adresse tous mes vœux de bonheur et mes sincères félicitations.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Décès

Le Bureau du Conseil communal a eu la tristesse d'apprendre les décès de :

- Mme Christiane RUCHET, maman de M. le Municipal Jean-Claude RUCHET
- M. Emile BLANCHUT, Conseiller communal de 1980 à 1981
- M. Philippe THIÉBAUD, Conseiller communal de 1986 à 1989
- M. Clément BOURDILLOUD, frère de Mme la Conseillère sortante Emilienne WAGNIÈRE
- M. Gérard DOVAT, Président du Conseil communal en 1982 et Conseiller communal de 1974 à 1997.

Chères familles, au nom du Conseil communal, je vous adresse mes plus sincères condoléances.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

8. COMMUNICATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

Nous prenons acte de la communication CO20.22 du 13 novembre 2020 concernant le retrait, par la Municipalité, du préavis PR20.11PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 790'000.- pour les études d'avant-projet des mesures nécessaires à la mise en place du Plan directeur des circulations, la réponse à la motion de M. le Conseiller communal Jean-François Chouet du 2 juillet 1987 relative à un pont routier sur la Thièle, la réponse à la motion de Mme la Conseillère communale Anne Giroud du 2 mai 1991 « Sécurité sur les routes » et la réponse à la motion de Mme la Conseillère communale Silvia Giorgiatti du 31 mai 2007 « Rues à grand trafic vivables et sécurisées »

Nous prenons également acte de la communication CO20.23 du 4 décembre 2020 concernant la clôture de « Vivre », canal d'information de la Ville.

Nous avons également reçu ce jour deux nouvelles communications CO20.24 et CO20.25. Nous en prendrons acte lors de la prochaine séance du Conseil communal le 4 février 2021, afin de laisser aux Conseillères et Conseillers le temps d'en prendre connaissance.

La Municipalité a-t-elle d'autres communications ou réponses à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Oui, Mme la Présidente, nous avons plusieurs communications. Je commence par passer la parole

à M. le Municipal Jean-Claude RUCHET, qui a une réponse, et puis je vous prierai de me redonner la parole après pour une suite de communication.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Je souhaiterais apporter une réponse à M. le Conseiller Ervin SHEU concernant l'accompagnement des enfants de 6 à 8 ans dans les cantines scolaires d'Yverdon. Il avait posé quatre questions, je suis navré, mais je vais devoir les reprendre.

- Combien d'enfants de 6 à 8 ans ont pu bénéficier de ce service public d'accompagnement pendant l'année scolaire 2019 – 2020 ? Tous les enfants de 6 à 8 ans ont pu bénéficier d'un accompagnement durant l'année scolaire 2019 – 2020.
- Combien d'enfants de 6 à 8 ans bénéficient durant l'année scolaire 2020 – 2021 de cet accompagnement ? Là également, tous les enfants de 6 à 8 ans peuvent bénéficier d'un accompagnement durant l'année scolaire 2020 – 2021.
- Est-ce que la Municipalité est vraiment sûre que le reste de ces enfants de 6 à 8 ans révolus, non accompagnés, ne sont pas livrés à eux-mêmes et dans ce cas, trouve-t-elle cela normal ? Finalement, cette question est non pertinente au vu des deux réponses que j'ai données précédemment.
- En vue de l'application de la nouvelle loi sur l'école continue entrée en vigueur de façon obligatoire dès le 1^{er} janvier 2021, la Municipalité réfléchit-elle à réintroduire l'accompagnement « école – cantine – école » de ces enfants hors UAPE et APEMS ? Quelle nouvelle loi ? C'est le règlement qui va rentrer en force au 1^{er} janvier 2021, mais la loi, elle est déjà là. Prochainement, une proposition sera faite à la Municipalité dans le nouveau règlement quant aux trajets. Actuellement, dans notre propre règlement, il est bien précisé que les trajets se font sans accompagnement, mais si toutefois nous devons changer, notez que si les trajets venaient à figurer au règlement comme assuré, cela impliquera certainement un besoin supplémentaire de personnel.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Un élément, il ne vous aura pas échappé que M. le Chef du Service des finances accompagne la Municipalité ce soir pour épauler les différents Municipaux en cas de besoin, pour éventuellement pouvoir répondre d'une façon plus complète aux Conseillers communaux lors des préavis liés aux finances et notamment le budget.

J'ai aussi à vous faire part d'une communication, qui est la réponse de Mme la Conseillère fédérale Karin KELLER-SUTTER, qui nous écrit à propos du camp de Mória. Mme la Présidente du Conseil vous a signifié, il y a un tout petit moment, qu'on avait transmis évidemment les préoccupations, les soucis du Conseil communal au niveau du Conseil fédéral et elle nous répond en date du 24 novembre les éléments suivants :

« Municipalité d'Yverdon, M. Jean-Daniel CARRARD, Syndic, etc... Accueil des réfugiés du camp de Mória. M. le Syndic, M. le Secrétaire, je vous remercie de votre lettre du 6 novembre 2020 et pour l'engagement de la Municipalité d'Yverdon-les-Bains vis à vis des réfugiés de Lesbos. Je partage les préoccupations de la Municipalité d'Yverdon-les-Bains concernant la situation en Grèce. Nous suivons de près l'évolution de la situation sur place.

En réaction à l'incendie survenu sur l'île de Lesbos, le Conseil fédéral a apporté un soutien immédiat à la Grèce rendu possible grâce à une coordination étroite des départements de l'administration fédérale concernés. Un soutien de l'aide humanitaire suisse a été immédiatement dépêché sur place, afin d'apporter une aide d'urgence, notamment dans le domaine de l'approvisionnement en eau et en hébergement. Après l'incendie, la situation était particulièrement précaire pour quatre cents mineurs non accompagnés. La présidence allemande du Conseil de l'Union Européenne a coordonné l'évacuation et l'accueil de ces mineurs en coopération avec le gouvernement grec. Comme vous le savez, la Suisse participe également à cet effort et a décidé

d'accueillir une vingtaine d'enfants et de jeunes dans ce cadre.

Dans le cas où un programme européen de relocalisation devrait être lancé dans une perspective de soutien à long terme, le DFJP serait prêt à examiner une éventuelle participation. Par ailleurs, le DFJP poursuit l'admission de mineurs non accompagnés ayant des liens familiaux en Suisse lancée en début d'année. À ce jour, la Suisse a accueilli cinquante-trois enfants et jeunes dans ce cadre. Ces admissions se poursuivront sans plafond quantitatif. Une répartition générale des migrants se trouvant sur les îles grecques vers d'autres pays européens, par contre ce n'est pas à l'ordre du jour, il n'est pas également souhaité par les autorités grecques. Le DFJP est d'avis que l'accent doit continuer à être mis en place sur une solution à long terme aux frontières extérieures de Schengen et sur une réforme durable du système de Dublin. Le pacte sur l'immigration et l'asile publié par la Commission européenne le 23 septembre 2020 devrait apporter une nouvelle dynamique positive à ces discussions, ce dont nous nous réjouissons.

La Suisse participera activement à ces discussions. Le système d'asile suisse est une tâche commune dont nous partageons la responsabilité à tous les échelons de la politique suisse. La Confédération apprécie grandement l'engagement et le soutien des villes dont celle de la Municipalité d'Yverdon-les-Bains et je vous en remercie. Le rôle des villes est central pour l'intégration des personnes ayant droit de séjour. Elles sont également indispensables en tant que lieu d'implantation de centres d'asile fédéraux ou autres logements pour les demandeurs d'asile. Je serais heureuse d'envisager une coopération plus étroite avec les villes dans le cadre de futures campagnes d'accueil. En collaboration avec les cantons, nous discuterons de la manière dont la volonté des villes d'accueillir de nouveaux arrivants peut être mise à profit, par exemple dans le cas des programmes de réinstallation. Dans ce domaine, les villes sont représentées par l'Union des villes suisses dans le groupe de suivi sur la réinstallation, qui participe aux décisions d'admissions du gouvernement fédéral.

Je suis heureuse de prendre note de la volonté exprimée par l'Union des villes suisses d'examiner des options alternatives dans le domaine des voies d'accès légal. Le Secrétariat général aux migrations, le SEM, va maintenant analyser plus en profondeur la base juridique, ainsi que les expériences d'autres états dans le cadre d'une étude. Le rôle des villes et des municipalités fera également l'objet de cette étude dont les résultats seront ensuite discutés à nouveau par le groupe de suivi sur la réinstallation.

Je peux vous assurer que l'Union des villes continuera ainsi à être impliquée dans les discussions et pourra faire valoir ses préoccupations. Veuillez agréer, M. le Syndic, M. le Secrétaire, etc... les salutations d'usage ».

Voilà Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la réponse de Mme la Conseillère fédérale à l'interpellation de la Municipalité sur souhait du Conseil communal.

Je vous remercie.

M. le Conseiller Ervin SHEU :

C'était d'abord pour remercier M. le Municipal concernant sa réponse à mes questions et pour préciser juste par rapport à la deuxième réponse ou la réponse à la deuxième question.

Vu que ce service d'accompagnement, selon le courrier du mois d'août 2020 de JECOS, était redevenu de nouveau de la responsabilité des parents, je suis étonné d'entendre que tous les enfants disposent toujours de cet accompagnement durant cette année scolaire, mais je me réjouis de voir l'année prochaine lors de l'introduction du règlement, que la Municipalité approuvera, de voir comment cette question d'accompagnement va être résolue, tout en précisant aussi que la loi, elle entre en vigueur de façon obligatoire maintenant à partir du 1^{er} janvier et c'était la disposition transitoire qui était en vigueur jusqu'au 31 décembre.

Merci beaucoup.

Mme la Conseillère Léa ROMANENS :

Je suis navrée si je ne suis pas au bon point de l'ordre du jour. J'ai posé une question lors du Conseil du 1^{er} octobre dernier et je n'ai pas encore eu de réponse à ce jour et il me semble que selon l'usage la réponse intervient à la séance du Conseil communal d'après. Alors, je ne sais pas si je répète ma question pour obtenir une réponse un jour ?

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Je pense qu'il n'est pas nécessaire de reprendre votre question ce soir Mme la Conseillère, mais peut-être de rappeler juste le titre de votre question pour que nous puissions identifier quelle est la personne, enfin qui est en charge de ce dossier au sein de la Municipalité, qui vous répondra prochainement je l'espère.

Mme la Conseillère Léa ROMANENS :

Effectivement, je me suis mal exprimée, je pensais répéter l'intitulé. L'intitulé était « La Municipalité entend-elle autoriser les partis politiques à utiliser de manière abusive l'espace public en période électorale ? ». Elle a été posée le 1^{er} octobre et elle a été envoyée au greffe, merci beaucoup.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

La Municipalité prend note et vous répondra.

Nous pouvons passer au point 9 de notre ordre du jour.

9. PO17.01REP

RAPPORT SUR LE POSTULAT DU 1^{ER} JUIN 2017 DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL JULIEN WICKI INTITULÉ « RENFORCER L'EXEMPLARITÉ DES MARCHÉS PUBLICS POUR LUTTER CONTRE LE TRAVAIL AU NOIR ET LES ABUS DE SOUS-TRAITANCE »

Discussion s/renvoi en commission

J'ouvre la discussion sur ce rapport PO17.01REP, en vous demandant si vous souhaitez que l'on nomme une commission pour préavis de la prise d'acte de ce rapport.

La discussion est ouverte sur cette proposition.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Bien entendu, je regrette un peu que la Municipalité ait renoncé à se renseigner auprès des commissions paritaires et des partenaires sociaux concernant telles ou telles entreprises potentiellement problématiques.

Par contre, je remercie chaleureusement la Municipalité d'avoir retenu ma proposition d'introduction de la carte professionnelle sur tous les chantiers de la Ville. Il s'agit d'un outil concret de lutte contre le travail au noir, une protection efficace des ouvriers tout comme des entreprises responsables. J'invite donc le Conseil à prendre acte de ce rapport et à considérer que la Municipalité a répondu à mon postulat à satisfaction.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote s/renvoi

Le renvoi du PO17.01REP à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise d'acte est refusé à une évidente majorité.

	<p>La discussion est donc ouverte sur la prise d'acte de ce rapport.</p> <p>La parole n'est toujours pas demandée, la discussion est close, nous votons.</p>						
Vote	La prise d'acte de ce rapport PO17.01REP est acceptée à une quasi-unanimité.						
<hr/>							
10. PRÉAVIS <u>N° PR20.21PR</u>	<p>CONCERNANT LA 2^{ÈME} SÉRIE DE COMPLÉMENT AU BUDGET 2020. RAPPORTEUR : M. OLIVIER JAQUIER, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES</p> <p>Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des finances, M. Olivier JAQUIER ne donne lecture que des conclusions du rapport.</p> <p><u>Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :</u></p>						
<i>Discussion sur article 1</i>	<p>La discussion est ouverte sur l'article 1.</p> <p>Je vous prie de prendre le préavis à la page 1, je vais vous lire les titres de chapitres. Merci de vous manifester si vous souhaitez intervenir et surtout de bien mentionner le compte auquel vous faites référence au début de votre prise de parole.</p> <p>La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.</p>						
Vote	L'article 1 est accepté à l'unanimité.						
<i>Discussion sur article 2</i>	La parole n'est pas demandée.						
Vote	L'article 2 est accepté à l'unanimité.						
<i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i>	La parole ne semble toujours pas être demandée, la discussion est close, nous votons.						
Vote	Le PR20.21PR est accepté à l'unanimité.						
	La Présidente remercie la Commission des finances pour son travail.						
Décision du Conseil	<p>Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission des finances, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :</p>						
	<p><u>Article 1 :</u> Des compléments au budget 2020, représentant au total une augmentation de charges de CHF 719'830.- et une augmentation de revenus de CHF 119'460.-, sont accordés à la Municipalité.</p> <p><u>Article 2 :</u> La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :</p>						
	<table border="0"> <tr> <td>Excédent de charges prévues au budget 2020</td> <td style="text-align: right;">3'226'805</td> </tr> <tr> <td>plus augmentation des charges nettes 1^{ère} série</td> <td style="text-align: right;">87'100</td> </tr> </table>	Excédent de charges prévues au budget 2020	3'226'805	plus augmentation des charges nettes 1 ^{ère} série	87'100		
Excédent de charges prévues au budget 2020	3'226'805						
plus augmentation des charges nettes 1 ^{ère} série	87'100						
	<table border="0"> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">Modification des charges</td> <td style="text-align: center;">Modification des revenus</td> </tr> <tr> <td>1. Administration générale</td> <td style="text-align: right;">55'000</td> <td style="text-align: right;">1'040</td> </tr> </table>		Modification des charges	Modification des revenus	1. Administration générale	55'000	1'040
	Modification des charges	Modification des revenus					
1. Administration générale	55'000	1'040					

2. Finances et sports	76'000	41'000
3. Bâtiments et urbanisme	323'500	0
4. Travaux et environnement	70'770	0
5. Jeunesse et cohésion	64'560	77'420
6. Sécurité publique	68'000	0
7. Culture	22'000	0
8. Service des énergies	40'000	0
	719'830	119'460

Charges supplémentaires 719'830

Revenus supplémentaires 119'460

Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires 3'914'275

11. PRÉAVIS
N° PR20.24PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE EXTRAORDINAIRE DE CHF 500'000.- AU BUDGET 2020

RAPPORTEUR : M. OLIVIER JAQUIER, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES

M. le Conseiller Olivier JAQUIER :

Je vais lire l'intégralité du rapport.

La Commission a siégé le 30 novembre 2020.

Elle était composée de Madame Marisa PARDO, Messieurs Ervin SHEU, Pierre HUNKELER, Laurent ROQUIER, Jean-Claude DYENS, Roland VILLARD et du soussigné, président, désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée de M. Jean-Daniel CARRARD, Syndic, M. Fabrice WEBER, Chef du Service des finances. Nous les remercions pour leurs explications et les réponses à nos questions.

La Commission des finances salue la rapidité avec laquelle la Municipalité a rédigé le présent préavis et proposé une procédure qui permet de dégager des fonds nécessaires dans un délai très bref. La Commission relève que cette opération est neutre au niveau du budget 2020 en raison des dépenses non engagées dans divers services de la Ville.

Durant la première vague liée à la crise du COVID-19, la Municipalité a étudié la mise en place d'un plan de soutien aux acteurs économiques yverdonnois. Cette solution n'a pas été de l'avant vu que le processus législatif communal était complètement à l'arrêt et que les mesures seraient arrivées beaucoup trop tard.

Le but est de venir en aide aux personnes ou entreprises yverdonnoises qui se trouvent dans de grandes difficultés financières et qui n'ont pas droit, ou que très partiellement, aux aides de rigueur cantonales et fédérales. Les aides décidées au niveau communal seront en mesure de bien tenir compte des situations individuelles locales.

Un règlement est en cours d'élaboration par la Municipalité pour bien cadrer la distribution de ces aides avec un plafond maximal tant pour les entreprises que pour les personnes physiques.

Le délai de dépôt des demandes sera fixé au 31 janvier 2021 avec une possibilité de le prolonger par la Municipalité.

Les demandes seront traitées dès leur réception et il y a beaucoup de chance pour que les premiers versements soient encore effectués avant Noël 2020.

Vœu :

La Commission des finances émet le vœu qu'un suivi soit communiqué par la Municipalité au Conseil communal lors de sa séance de février 2021 avec un point de situation sur les aides apportées, ceci tout en respectant la sphère privée.

Conclusions :

En conclusion, la Commission des finances soutient sans réserve le préavis qui lui est présenté pour venir en aide aux personnes ou entreprises les plus touchées par la crise sanitaire liée au COVID-19. Elle espère que les futurs bénéficiaires pourront toucher l'argent rapidement leur permettant ainsi d'avoir une lueur d'espoir à leur situation actuelle.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'unanimité de ses membres, d'approuver le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

La discussion est ouverte sur l'article 1.

Discussion sur article 1

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Le groupe UDC soutient ce préavis ainsi que les démarches de la Municipalité, afin d'octroyer cette aide rapidement et avec attention. En effet, le cadre que recevra la commission devra être au plus proche des attentes des personnes privées, ainsi que des sociétés nécessiteuses.

Nous soutenons également le vœu de la Commission et invitons la Municipalité à informer notre Conseil dans les meilleurs délais sur l'avancement des travaux de la commission et de l'état de situation du montant octroyé par ce Conseil.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

La parole ne semble plus être demandée sur ce point. La discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Juste une brève question, puisqu'effectivement le Président la Commission des finances a eu la gentillesse de nous lire l'ensemble de son rapport, sur un élément de ce rapport, une question à la Municipalité. Si j'entends bien, le mécanisme qui est prévu c'est donc une seule commission qui s'occupera à la fois de l'aide aux entreprises et de l'aide aux individus ? Est-ce que la Municipalité peut bien nous confirmer que c'est de cette manière qu'elle entend travailler ?

Je vois aussi qu'effectivement un règlement est en cours de rédaction, mais que parallèlement, il y a l'objectif de distribuer des premières aides déjà avant Noël. Donc, je voulais juste savoir si cet objectif était toujours fixé, puisqu'effectivement il y a dix jours qui se sont passés entre la rédaction

de ce rapport et notre séance de ce soir. Est-ce qu'entre-temps, la Municipalité peut effectivement confirmer que les premières aides seront bien versées avant Noël ?

Je vous remercie.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Les directives concernant l'attribution des aides financières ont été validées hier par la Municipalité. Donc, je vais vous faire part de quelques principes. C'est vrai que nous avons dû travailler dans un délai extrêmement court. Je pense que tout le monde s'en est rendu compte et donc c'est pour ça que cet élément vient d'être validé et vient de sortir.

Les bénéficiaires sont donc les personnes physiques, qui sont inscrites au contrôle des habitants depuis le 1^{er} septembre 2020. Les personnes morales, idem, dont le siège est établi au moins depuis le 1^{er} septembre 2020 ; leur chiffre d'affaires 2019 ne doit pas dépasser CHF 2'500'000.- et le résultat d'exercice ne doit pas dépasser CHF 200'000.-. Alors, je ne veux pas vous lire l'ensemble des procédures, il y a toute une demande de documents que nous souhaitons recevoir et puis les demandes doivent être transmises au Service des finances dès demain et ce jusqu'au 31 janvier 2021.

La volonté est donc de travailler rapidement, c'est-à-dire, effectivement je confirme M. le Conseiller Julien WICKI, de faire en sorte que les premières aides, bien évidemment, pourront être délivrées avant Noël. Le processus, je vous l'ai dit, un dossier complet qui part au niveau du Service des finances. Évidemment que s'il y a des éléments qui manquent, ils seront demandés. Ensuite, nous travaillons avec un mandataire professionnel extérieur qui va analyser les dossiers sur la base des critères et conditions qui figurent dans la présente directive. L'idée c'est évidemment de pouvoir avoir une grande réactivité. Et donc, j'invite les personnes qui sont susceptibles de rentrer dans les conditions cadres - ou la philosophie qu'on est en train de mettre en place et que vous êtes en train de valider, Mesdames et Messieurs les Conseillers - de vous adresser, de s'adresser directement au Service des finances dès demain, voire au Secrétariat général, et toutes les informations leur seront données. Ces directives seront mises dès demain sur le site de la Ville et donc elles seront consultables dès demain sur le site de la Ville d'Yverdon-les-Bains.

L'idée étant que notre mandataire trie déjà, nous face une analyse des différentes situations et que la commission qui a été nommée par la Municipalité, validée par la Municipalité, puisse siéger déjà dès la semaine prochaine. Et donc, nous imaginons qu'un certain nombre de dossiers puissent passer chaque semaine, chaque semaine jusqu'à fin janvier en tout cas, afin de pouvoir aider les gens qui sont effectivement en grande difficulté, que ce soit des personnes physiques ou donc des personnes morales et nous accédons bien évidemment au vœu de la Commission des finances, qui dit de faire un point de situation pour le prochain Conseil communal qui aura lieu en février, c'est évident. Et puis à ce moment-là on pourra vous dire, effectivement, vous faire part de ce que nous avons vécu et puis si nous devons rencontrer des difficultés d'ici là, on verra comment on peut, disons, interpeller en tout cas la Municipalité bien évidemment, voire le Conseil communal, s'il y avait des situations d'urgence.

Toujours est-il que si vous validez cette proposition de la Municipalité et ce montant de CHF 500'000.- et bien c'est avec cœur et courage que nous allons nous attaquer à cette mission et ce dès demain matin première heure, voilà Mesdames et Messieurs les Conseillers.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR20.24PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la Commission des finances pour son travail.

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,

Vote

Décision du Conseil

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Un complément au budget 2020 représentant une augmentation de charges de CHF 500'000.- est accordé à la Municipalité.

Article 2 : La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévues au budget 2020	3'226'805
plus augmentation des charges nettes 1 ^{ère} série	87'100
plus augmentation des charges nettes 2 ^{ème} série	600'370
Charge supplémentaire extraordinaire	500'000
Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires	4'414'275

12. PRÉAVIS
N° PR20.20PR

CONCERNANT L'ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2021

RAPPORTEUR : M. OLIVIER JAQUIER, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des finances, M. Olivier JAQUIER donne lecture des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Discussion sur article 1

Avant de vous lire le tableau comparatif des charges et des revenus par dicastère, je vous prie de prendre votre budget à la page 14, je vous lis les titres des chapitres et des paragraphes. Je vous demande de vous manifester si vous souhaitez prendre la parole. Merci à celles et à ceux qui interviendront de mentionner non seulement le compte auquel vous faites référence, mais également le numéro de page.

Pour éviter une lecture fastidieuse des charges et revenus par dicastère après la lecture du détail du budget, je me permettrai, sauf avis contraire de votre part, de lire ces chiffres au fur et à mesure lorsque nous aborderons les chapitres en question.

1 Administration générale

M. le Conseiller Julien WICKI :

10 Autorités

Ce compte est doté actuellement d'un montant de CHF 180'000.-, j'aimerais déposer un amendement de + CHF 1.5 million.

101 Municipalité

*Proposition amendement
3659.00 Dons, aides et
subventions diverses*

Je me permets peut-être juste de donner quelques mots d'explication surtout vu le montant de l'amendement.

Comme modeste politicien de milice, ce qui m'intéresse, c'est de pouvoir formuler des propositions concrètes et constructives en faveur de notre Ville et des valeurs qui me sont chères. C'est d'ailleurs dans cet esprit que j'ai déposé plusieurs motions, postulats ou résolutions, qui ont toutes été acceptées par notre Conseil. Faire de l'esbroufe, des coups d'éclat pour que l'on parle de moi ne m'intéressent pas et je crois qu'il en va de notre responsabilité envers nos électrices et nos électeurs, qui ont choisi de nous confier ce mandat.

Mais alors, me direz-vous, quelle mouche nous a piqués, M. GUILLARD et moi, ce soir en

proposant de quasiment multiplier par dix un compte du budget ? Je vous prie de croire, chères et chers collègues, qu'il n'y a dans cette proposition aucune provocation, ni aucune poussée de fièvre à l'approche du 7 mars. Il s'agit simplement d'une observation objective de ce qui se passe dans des villes comparables et de doter la nôtre de moyens équivalents. En comparaison intercommunale, en tenant compte des moyens de notre Commune et de sa taille, voter cet amendement nous placerait parmi les communes raisonnables : ni les plus pingres, ni les plus dépensières. Je me contenterai de ne donner qu'un exemple d'utilisation de cet amendement : les villes de Renens, Nyon ou Lausanne ont investi des centaines de milliers de francs, voire quelques millions dans des systèmes de bons en faveur de leurs commerçants et de leurs restaurateurs. Yverdon, elle, a investi CHF 10'000.-. Voter l'amendement que nous vous proposons permettrait de donner une vraie portée au système de bons que la Ville met actuellement en place avec la SIC. Nous pourrions démontrer, ici et maintenant, notre soutien à un secteur au bord du gouffre et qui pourrait bien s'y trouver précipité vu les dernières annonces du Conseil fédéral.

Voter cet amendement, chères et chers collègues, c'est d'après nous, envoyer un double signal. Cela envoie tout d'abord un signal à notre Municipalité : cela signifie que notre Conseil lui donne les moyens d'avoir de l'ambition dans ses mesures de soutien aux victimes de la crise, elle qui a pour l'instant dû bricoler avec les indépensés 2020. Si la crise économique s'aggrave ou perdure, une intervention forte des pouvoirs publics sera une nécessité et il faudra aller vite, car sauver des entreprises de la faillite ou des individus de la précarité, c'est tout simplement un investissement dans le futur. Si on ne fait rien, le coût social et pour les finances de la Ville sera bien plus important que le million et demi réclamé. Si la situation s'améliore, alors la Municipalité n'aura pas besoin d'avoir recours au fonds, qui ne viendra donc pas péjorer les comptes de notre Commune.

Mais ce soir, nous envoyons également un signal au petit commerçant chez lequel nous allons faire nos achats de Noël, à la tenancière du restaurant où nous allons boire un café le samedi matin, à l'artiste qui nous a ému à l'Echandole ou au club de sport où nos enfants vont se dépenser deux fois par semaine. Nous leur disons qu'au-delà des déclarations, au-delà des applaudissements ou des hashtags, ils peuvent compter sur notre soutien concret, ici et maintenant.

Je conclurais en reconnaissant que la piste que nous vous proposons ce soir n'est peut-être pas la seule... ce n'est peut-être même pas, qui sait, la meilleure. Vous pourrez dire dans un instant tout le bien ou tout le mal que vous en pensez, mais je souhaite vous inviter à faire preuve de dignité dans le débat qui s'annonce. Le sujet est grave, il est sérieux, démontrons notre capacité à l'aborder de manière constructive et digne comme nous savons le faire.

Je vous remercie.

M. le Conseiller Benoist GUILLARD :

Il y a un an, lors du débat sur le taux d'imposition, je m'étais alarmé du fort taux d'endettement de notre Ville ; on m'avait rétorqué alors qu'on menait une politique anticyclique d'investissement. S'il y a bien un moment pour mener une politique anticyclique, c'est maintenant, alors que notre Ville, comme le reste du monde, est plongée dans une crise économique sans précédent depuis la Grande Dépression.

Vous l'avez tous vu, et la lettre lue par Mme la Présidente en entrée nous l'a rappelé, la détresse des petites entreprises et des indépendants est profonde. Des dispositifs d'aide pour les cas de rigueur sont mis en place par la Confédération et le Canton, mais il est nécessaire de compléter ces aides par des aides locales, comme nous l'avons adopté un petit peu plus tôt par le crédit complémentaire extraordinaire du préavis PR20.24PR.

Il serait illusoire de croire que les difficultés profondes qui se sont accumulées se dissipent et que le soleil brille si vite après la pluie. La trésorerie et l'épargne des entreprises et des ménages est au plus bas et le moindre incident peut abattre une petite entreprise, un indépendant ou une famille. Le montant que nous avons voté ce soir a de fortes chances de ne pas suffire. Imaginons que ce crédit de CHF 500'000.- soit épuisé dans quelques mois, la Municipalité devrait alors revenir vers

notre Conseil pour demander un autre crédit complémentaire, causant de nouveaux délais, alors que la population aura des besoins urgents, que nous discussions un petit peu plus tôt, de savoir si les fonds pourraient être débloqués à Noël. On le voit encore cette semaine avec les annonces du Conseil fédéral, les décisions sanitaires sont souvent abruptes et sans concessions ; il faut pouvoir réagir rapidement.

C'est pourquoi, cet amendement au budget proposé par M. le Conseiller Julien WICKI et moi-même, portant à un total de CHF 2'000'000.- la somme disponible pour que la Municipalité intervienne, lui donnera un volant d'action indispensable pour parer aux événements de la manière la plus flexible, quitte à éventuellement ne pas l'utiliser s'il ne s'avérait – on peut tous l'espérer – non nécessaire. Tous les partis se sont inquiétés de la lenteur avec laquelle le Conseil fédéral a débloqué des fonds pour les cas de rigueur, ce n'est pas une question de gauche ou de droite. Il ne s'agit pas de mettre la Municipalité impuissante, obligée d'attendre que notre Conseil se réunisse le cas échéant.

Je l'ai dit en introduction, je suis très soucieux de l'endettement de notre Ville. Nous laissons aux futures générations suffisamment de dettes environnementales pour ne pas y ajouter la dette financière. Il faudra bien rembourser ces montants et les choix à effectuer nous seront difficiles. Nous les débattons et les assumerons le moment venu, mais il faut savoir investir maintenant pour préserver l'essentiel et permettre à notre économie locale de survivre à ce choc sans précédent, faute de quoi nous devons payer encore plus cher à long terme les conséquences de notre inaction.

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs les Conseillers, je vous invite à ne pas rester sourds à l'appel de notre population et de notre économie locale et à donner à la Municipalité les moyens de lui venir en aide.

Je vous remercie.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Le groupe PLR et Centre Droite a pris connaissance de la proposition d'amendement des Conseillers Julien WICKI et Benoist GUILLARD visant à augmenter le compte 101.3659.00 de CHF 1'500'000.-. Comme tout un chacun, nous sommes bien entendu conscients des difficultés vécues au quotidien par nombre de nos concitoyennes et concitoyens, mais je rappelle ici que le filet social est solide et déjà bien développé. Notre groupe s'oppose alors à cet amendement pour les raisons suivantes :

Premièrement, l'état du budget 2021. Il prévoit un excédent de charges de plus de CHF 3'500'000.-. L'amendement, s'il était accepté, augmenterait le déficit à plus de CHF 5'000'000.- et contraindrait vraisemblablement notre Ville à emprunter pour financer ses besoins courants, situation à éviter à tout prix. Yverdon-les-Bains a bien l'attention de plafonner son endettement ; éviter des ajouts dans les dépenses y contribuera sans aucun doute.

La deuxième raison réside dans le principe mis en place avec le crédit complémentaire extraordinaire de CHF 500'000.-, que nous avons voté tout à l'heure, et qui sera assorti d'un règlement permettant à celles et ceux qui auraient passé à travers les mailles du filet d'en bénéficier. Ce premier a du sens. La Municipalité a pu trouver ce montant dans les non-dépenses 2020, il est donc immédiatement compensé, au contraire du montant supplémentaire CHF 1'500'000.- qui nous est demandé au niveau du budget.

La troisième raison réside dans la surenchère. Pourquoi CHF 1'500'000.- ? Pourquoi pas CHF 1'000'000.- ? Pourquoi pas CHF 2'000'000.- ? Il faut savoir raison garder, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux. Si on s'aperçoit au premier trimestre de l'an prochain que le montant de CHF 500'000.- est insuffisant, la Municipalité aura toute latitude de reconsidérer ce montant et de venir devant notre Conseil avec une nouvelle demande de crédit complémentaire extraordinaire compensé. Le système est ainsi sous contrôle. Les aides COVID de la Confédération et du Canton arrivent et c'est tant mieux, puisque c'est précisément à ces

niveaux-là que l'assise financière est la plus solide.

Il y a par ailleurs pléthore d'aides communales, qui ont été votées ces dernières années, notamment des bons d'achat dans les commerces locaux et d'autres mesures en lien avec la taxe sur les déchets.

Vous l'aurez compris, nous ne sommes pas disposés à signer en quelque sorte un chèque en blanc de CHF 1'500'000.-, mais privilégions au contraire une analyse sectorielle, étape par étape, afin de déterminer le genre d'aides à octroyer à nos concitoyennes et concitoyens, qui en ont le plus besoin, et de rappeler qu'un des meilleurs moyens de les soutenir est d'investir et de générer des emplois. C'est précisément ce que notre Ville fait actuellement, il suffit de passer à Y-Parc pour s'en rendre compte.

Le groupe PLR et Centre Droite vous recommande dès lors, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de refuser cet amendement.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors, je pourrais proposer CHF 15'000'000.- et des saucisses gratuites, j'ai un peu hésité, c'est peut-être... effectivement, c'est bientôt Noël... C'est aussi bientôt les élections, donc on peut promettre des cadeaux ! En tout cas, ça ressemble un petit peu à des promesses de Noël, peut-être que certains croient au Père Noël...

Je crois qu'on devrait peut-être retenir la leçon, quand même, de ce qui est arrivé avec les crédits COVID, qui ont été passablement abusés et donc, quand bien même j'ai grande confiance en cette Municipalité, je ne vois pas pourquoi, si elle pense avoir besoin de CHF 500'000.-, on devrait lui donner quatre fois plus, surtout qu'elle pourra rapidement nous demander en janvier et on pourrait étudier la possibilité, même convoquer un Conseil extraordinaire si besoin en était.

Donc, je pense que c'est déraisonnable comme proposition ; je crois que c'est surtout plutôt politique, mais je pense qu'aujourd'hui on doit plutôt aller de l'avant et puis on sera tous ensemble, on sera d'accord de se remettre à table en janvier, même pour une séance extraordinaire du Conseil si nécessaire.

Merci.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

J'avoue effectivement être surpris par cette demande, chers Conseillers.

En effet, en novembre vous étiez venu devant ce Conseil avec une proposition de postulat pour lancer une large étude avec un rapport attendu dans les deux mois qui suivent. Ce texte a certes été amendé, mais vous étiez prêts à attendre début janvier pour obtenir un rapport, qui aurait ensuite découlé sur un préavis visant à soutenir ces oubliés de la crise.

Ce soir, nous avons validé un montant de CHF 500'000.-, mis en urgence à disposition par les différents services de notre Commune, et nous ne pouvons que féliciter la Municipalité et ses services pour sa rapidité et son efficacité. Laissons la donc travailler et revenir devant ce Conseil avec un rapport fin janvier sur cette première mesure. Si ce Conseil juge qu'il est nécessaire de renforcer ce crédit, nous aurons l'occasion, en toute connaissance de cause, de pouvoir se pencher à nouveau sur cette aide, qui peut venir rapidement, comme pour le premier crédit octroyé.

Le groupes UDC ne soutiendra pas cet amendement, dont le montant a été déterminé aléatoirement.

M. le Conseiller Olivier JAQUIER :

Je vais m'exprimer au nom de la Commission des finances du fait que l'amendement proposé est

d'un montant supérieur à 10% d'une ligne du budget.

La Commission des finances a traité la demande d'amendement lors d'une séance extraordinaire mercredi 9 décembre dernier en visioconférence. La COFI remercie les auteurs de l'amendement de lui avoir transmis en amont leur texte, permettant ainsi d'éviter une interruption de séance.

La COFI se réfère à son rapport sur le budget au travers duquel la Municipalité a pris position sur les possibilités de venir en aide aux divers acteurs économiques yverdonnois, qui ne remplissent pas les critères de soutien via des mesures fédérales et cantonales. L'acceptation, à l'unanimité, du crédit complémentaire extraordinaire au budget 2020 de CHF 500'000.- en 15 jours par le Conseil depuis sa publication, démontre très clairement la volonté de la Municipalité de soutenir les personnes ou les entreprises les plus touchées par la crise du COVID-19.

La COFI rejoint les dépositaires de l'amendement sur la forte probabilité que le volet de CHF 500'000.- sera très certainement insuffisant pour satisfaire toutes les demandes. Néanmoins, il est actuellement impossible d'en chiffrer les besoins financiers. Dès lors, la majorité de la COFI est d'avis qu'il y a lieu d'attendre le retour sur l'utilisation du crédit complémentaire, conformément au vœu qu'elle a émis dans le cadre de son rapport sur le préavis.

En guise de conclusion, la COFI invite la Municipalité à utiliser le même processus efficace que celui mis en place au travers du préavis cité ci-avant, dans le scénario de ressources financières initiales insuffisantes, permettant ainsi de libérer de manière très rapide des fonds complémentaires. Au vu de ce qui précède, la Commission des finances vous propose par 4 voix contre, 1 abstention et 1 voix pour, Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de refuser l'amendement proposé au budget 2021.

Je vous remercie.

Mme la Conseillère Mireille SCHOLDER :

Aujourd'hui, les petits commerçants, les restaurateurs ne voient pas le bout du tunnel. Ils ont épuisé leur trésorerie et ils se demandent : cela vaut-il la peine de continuer ou vaut-il mieux mettre la clé sous la porte ? Et beaucoup d'entre eux sont déçus des promesses de soutien de la Confédération, n'ont rien vu venir ; ils sont dans le doute et envisagent d'arrêter leurs activités.

Il nous faut leur redonner confiance si nous voulons éviter de nous retrouver avec une Ville d'Yverdon désertée et un Y-Parc florissant. Il nous faut leur donner confiance dans le fait que nous les soutiendrons à l'avenir et il nous faut leur redonner confiance maintenant. Parce que c'est actuellement qu'ils vivent une période avec le plus d'incertitudes face à cette deuxième vague, qui ne s'éteint pas et la perspective d'une éventuelle troisième vague.

Donc, je vous encourage vraiment à soutenir cet amendement, afin de redonner espoir à ceux qui doutent aujourd'hui du soutien de l'ensemble des collectivités.

M. le Conseiller Ervin SHEU :

Je prends la parole pour répondre à des éléments que M. BERNHARD a annoncés tout à l'heure.

La première des choses, c'est vrai que la Municipalité nous présente un budget déficitaire de l'ordre de CHF 3'500'000.-, mais c'est un déficit qui ressemble beaucoup à tous les déficits qui ont été présentés ces quatre dernières années, tout en tenant compte que les comptes qui suivent après ont toujours été positifs ou équilibrés. Donc encore une fois, ce n'est pas parce qu'on augmenterait encore de CHF 2'000'000.-, de CHF 1'500'000.- supplémentaires ce déficit annoncé qu'on serait obligé de devoir emprunter pour pouvoir fonctionner. Parce que je rappelle que la marge d'autofinancement, elle représente au moins CHF 7'000'000.- ou CHF 8'000'000.-, donc on est encore loin du fait de devoir emprunter pour pouvoir assumer les frais de fonctionnement.

Concernant les meilleurs investissements au niveau des emplois, le but aussi de cette demande

de CHF 1'500'000.- c'est aussi là, c'est justement - comme elle vient de le dire aussi ma collègue tout à l'heure - c'est de pousser certains petits patrons, qui eux-mêmes perdraient peut-être un investissement de quelques années, mais derrière il y aurait peut-être dix emplois qui seraient perdus et qui iraient directement au chômage.

Et le troisième élément, c'est aussi que dans ce temps-là, on parle d'un budget 2021 et dans environ une année et demie on parlera des comptes 2021. C'est clair que, vu le taux d'endettement actuel, on aurait meilleur temps de faire des bénéfices pour pouvoir diminuer un petit peu la dette, mais par ces temps de crise, je vois mal comment on peut arriver dans une année et demie avec les mêmes manières comme jusqu'à maintenant, et présenter encore des comptes positifs sans avoir vraiment donné un coup de pouce à tous les cas de rigueur qui sont laissés pour compte actuellement. Merci.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

C'est un débat qui est évidemment extrêmement intéressant, parce qu'avec beaucoup de sensibilité. La Municipalité s'est aussi posée la question de savoir comment faire pour bien faire. On a vu que la Confédération a sorti des moyens importants et le Canton de Vaud est un des cantons qui a sorti le plus de moyens, qui a mis le plus de millions à disposition. Encore faut-il, j'en conviens, que ces millions soient sortis physiquement et qu'ils arrivent aux destinataires. On en a tous entendu, des gens qui attendent des aides réelles et quand on questionne le Conseil d'État, il nous fait part de la grande difficulté qu'il y a effectivement pour gérer ceci.

Alors, l'idée de la Municipalité, c'était de dire, qu'est-ce que l'on peut faire à notre niveau pour être complémentaire au niveau de ce qui est fait au niveau de la Confédération et de ce qui est fait au niveau du Canton, l'idée étant évidemment de ne pas de surjouer et de ne pas faire la même chose, mais on a très rapidement constaté qu'il y avait forcément des gens qui tombaient dans les trous des aides possibles ; on a lu les dispositions qui permettent de savoir qui est concerné et par quelles aides. Prenons le cas par exemple des étudiants, qui faisaient des petits boulots pour payer leurs cours ou pour payer leurs chambres, et bien ils tombent en dehors du filet dit social, qu'on pourrait imaginer de ce côté-là. Prenons le cas des entreprises, qui sont en dessous de 40% de perte de chiffre d'affaires, et donc qui ne tombent pas dans les cas de rigueur, etc... etc...

Et donc, nous nous sommes dit, comme vous tous et toutes, je pense qu'on a tous cette envie-là, et bien il faut que nous aussi, au niveau de notre Ville, on puisse faire des efforts et qu'on voit comment on peut aider les gens. Et le défi, ça a été rappelé par différentes personnes, dont M. le Président de la Commission des finances, et bien c'était de trouver de l'argent rapidement. En 24 heures, les Chefs de service à qui on a mis le défi un jeudi matin de trouver jusqu'au lendemain matin des disponibilités dans le cadre du budget 2021, à part le hoquet d'horreur dû au délai qu'ils ont eu quand on leur a expliqué ça, ils ont sorti, disons, des centaines de milliers de francs de possibilités. On a dû épurer les montants en question, parce qu'il y a déjà les aides qui avaient déjà été prises, vous le savez, dans le cadre du sport ou de la culture, il y a déjà le 50% des aides qui étaient disponibles qui étaient réattribuées, évidemment, on ne peut pas les attribuer deux fois.

Donc, on est arrivé relativement facilement sur ces CHF 500'000.-. Je remercie, j'en profite, hormis le Conseil communal qui a voté ces CHF 500'000.-, mais je remercie ceux qui ont permis d'y arriver hormis les Chefs de service qui sont un des maillons essentiels de ce dispositif, la Municipalité bien sûr, toute la Municipalité et surtout aussi Mme la Présidente du Conseil communal, qui a permis de pouvoir mettre ceci à l'ordre du jour de ce soir et toute la Commission des finances et son Président qui a accepté de traiter le dossier dans un délai de moins d'une semaine. Vous en conviendrez je pense, qu'au niveau des aides qui ont été faites à tous les niveaux, on n'a pas à rougir au niveau de la Ville d'Yverdon, des dispositifs qu'on a mis et des délais qui ont été les nôtres.

Alors, maintenant vous proposez CHF 1'500'000.-. C'est vrai que l'on pourrait se dire pourquoi CHF 1'500'000.-, pourquoi CHF 2'000'000.- ? Est-ce que c'est celui qui dit le plus qui a raison ? Et je pense qu'évidemment ce n'est pas comme ça qu'il faut, disons, entreprendre cette

problématique-là. On vous a dit, par ma voix au niveau de la Municipalité, qu'on allait faire un bilan rapidement, sur janvier, de ces dispositifs, parce qu'on ne sait pas, dans le fond, si c'est suffisant, si ce n'est pas suffisant, si ça va marcher, si ça ne va pas marcher. Et donc, à partir de demain, avec M. le Chef du Service des finances, je vous l'ai dit, je vous le répète, on va traiter les dossiers qui vont arriver. A partir du moment où on voit qu'on est capable de sortir de l'argent, ensemble, dans un délai de deux semaines, j'imagine qu'on peut très bien vivre, disons, avec des délais courts et faire en sorte qu'on utilise déjà ces CHF 500'000.-, que vous nous avez autorisé, pour voir, dans le fond, si ça correspond à une réelle demande.

Alors, je ne doute pas qu'il y a beaucoup de misère et beaucoup de gens qui sont en difficulté. J'aurais en tout cas pas du tout ce culot-là, parce que c'est vrai je les entends, comme vous, on reçoit des courriers au niveau de la Municipalité, comme vous. On en reçoit régulièrement, Mme la Présidente du Conseil communal nous a dit avant qu'elle avait reçu une demande d'urgence qu'on aurait dû traiter jusqu'à demain. Alors on a essayé de s'appeler, parce que ce courrier arrivé hier soir, on s'est appelé ce matin pour voir comment on pouvait faire et puis la meilleure des choses, c'était de dire renvoyer nous ce courrier, on verra comment on peut faire. Alors, on a beaucoup de bonne volonté, mais dans le fond on n'est pas des magiciens non plus. Donc, on va essayer de le faire dans des délais qui sont les nôtres et on a imaginé, avec Mme la Présidente du Conseil, une réponse possible à cette dame qui est visiblement en grande détresse, de voir si avec les gens avec qui elle discute, si elle ne peut pas obtenir un sursis, un délai pour qu'on puisse voir comment on pourra traiter peut-être via les dispositions qu'on a mis en place.

En gros, on sait qu'il y a beaucoup d'attentes. On sait que nos cafetiers-restaurateurs souffrent, mais je crois que la Ville d'Yverdon n'a pas, encore une fois, à rougir de tout ce qu'on fait pour eux. On les encourage, on les appuie, mais ils sont inquiets, évidemment, mais ils sont plutôt inquiets maintenant par les dispositions fédérales. Vous êtes peut-être un certain nombre à avoir signé la pétition, qui est une pétition de soutien qui courent sur les réseaux sociaux pour dire « ne fermez pas à 19h00 ». Je pense qu'il y a des gens plus compétents que nous, avec plus de dispositions et plus d'analyses qui pourront trancher ça demain et notre Conseil fédéral et bien prendra, j'en suis sûr, les bonnes dispositions. Essayons aussi d'arrêter d'opposer la Suisse allemande à la Suisse romande. C'était valable d'ailleurs pour quelques semaines en arrière, c'est aussi valable certainement pour les semaines à venir.

Maintenant, on pense qu'on doit commencer par ce montant de CHF 500'000.-. Si on voit que ce montant de CHF 500'000.- est insuffisant et que la Ville d'Yverdon doit faire un effort supplémentaire, voire s'endetter parce que ça sera s'endetter, et bien on vous soumettra cette proposition aussi, si possible, en début février et s'il faut le faire avant, on posera la question au Bureau du Conseil communal si on fera une séance d'urgence. Nous siégeons aussi régulièrement en urgence, nous faisons toutes les semaines des « GT COVID ». Nous avons, comme le Conseil d'État ou comme le Conseil fédéral, des analyses de situation régulières. Et donc, il faut qu'on ait de la souplesse, on a mis d'ailleurs avec le « GT COVID », pas plus tard que lundi, un dispositif pour voir comment on allait faire pour gérer ceci pendant les fêtes. Alors vous me direz, voilà ça fait partie de votre job, mais enfin il y a quand même des gens qui ont droit à des vacances et ces gens-là sont prêts maintenant à travailler en visioconférence quel que soit leur lieu où ils pourraient être, chez eux, ailleurs, pour voir comment on peut assurer, disons, la sécurité au niveau de notre Ville notamment.

En résumé, on pense que nous devons y aller par étape. Ça vous appartiendra de voter ce que vous voulez bien voter, mais d'y aller par étape. Si ces CHF 500'000.- que vous avez votés ne sont pas suffisants, nous nous engageons à revenir vers vous dans les délais qui sont nécessaires, mais ne mettons pas un chiffre qui n'est pas étayé, qui est aléatoire, parce qu'encore une fois je pense qu'il faut travailler avec un côté un peu cartésien dans cette histoire. Et donc, vous devez entendre que, pour nous, il est hors de question de laisser des gens pour compte. On ne veut pas que, disons, dans la mesure de nos possibilités, nos petits commerces, nos commerces, nos PME tenus par toutes sortes de gens qui se donnent un mal de chien pour résister à tout ça puissent disons tomber dans un gouffre infini. Alors, encore une fois, peut-être qu'on ne pourra pas aider tout le monde, peut-être qu'on ne pourra pas sauver tout le monde, mais allons-y par étape.

Voilà ce qu'on peut dire au niveau de la Municipalité, qui défend sa position et les CHF 500'000.- avec un engagement réel et sincère de faire en sorte que si ce n'est pas suffisant, nous reviendrons vers vous pour vous expliquer pourquoi ça ne serait pas suffisant d'une façon étayée et dans ce cas-là, il appartiendra au Conseil communal de prendre les dispositions qu'il conviendra de prendre.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la Conseillère Pascale FISCHER :

Je voulais juste relever que la proposition qui avait été faite est vraiment de mettre à disposition une bourse en toute confiance à la Municipalité et à son Syndic, en espérant qu'ils puissent avoir de quoi répondre, de la manière la plus pressante possible, aux besoins de toutes ces personnes qui ont peur. On ne les oblige pas à dépenser cette somme, c'est pour qu'ils puissent avoir toute latitude de mettre en place des mesures qui sont urgentes et nécessaires.

Justement hier après-midi, je m'occupe d'un Monsieur qui touche un revenu à 100% de CHF 3'200.- ; il est aux RHT, donc avec la baisse de 20% il touche CHF 2'560.-. C'est vrai que, quand on enlève, comme disaient les deux Vincent, 20% à pas grand-chose et bien c'est énorme, donc je pense que des besoins sont considérables actuellement et peut-être que les CHF 500'000.- suffiront, peut-être pas. Merci.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

La parole ne semble plus être demandée sur ce point. La discussion est donc close, nous votons.

Vote s/amendement

La proposition d'amendement est refusée par 48 non contre 34 oui et 3 abstentions.

3 Bâtiments et urbanisme

M. le Conseiller Benoist GUILLARD :

34 Gérances

La Commission des finances a relevé ce souci de réduire le niveau d'entretien du patrimoine immobilier de la Commune, c'est également un souci qui est le mien étant donné qu'on a acquis un logiciel qui permet normalement de planifier les interventions au fur et à mesure de l'urgence de ces interventions. Il me semble que celles qui auraient dû être au budget devaient être nécessaires. Est-ce que la Municipalité pourrait clarifier le risque de dégrader le patrimoine du fait de cette baisse de budget ?

344 Bâtiments HLM

3141.31 Entretien-
rénovations des
bâtiments PF

Merci.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Oui, certes, il a fallu faire des choix et un montant pour l'entretien a été retiré du budget. Néanmoins rien d'urgent, parce que si cela l'avait été, on ne l'aurait pas retiré. Donc il y a eu une pesée des intérêts, avec tout le monde, avec la Municipalité, qui fait que nous avons décidé de retirer effectivement un montant pour équilibrer le budget. Encore une fois, rien d'urgent, rien de grave, des entretiens secondaires, qui peuvent attendre une année sans aucun problème.

4 Travaux et
environnement

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

44 Parcs et promenades

Dans mon souvenir, si je vois bien, le montant, qui est indiqué ici, comprend les CHF 100'000.- des mesures que nous avons décidées dans le cadre des mesures environnementales, qui accompagnaient la taxe déchets et j'aurais voulu juste savoir, d'une part, ce qui avait été réalisé en 2020 et ce qui était prévu en 2021, s'il y avait déjà des indications qui pouvaient nous être données sur ce point-là.

442 Environnement

3149.00 Organisation
générale

Je vous remercie.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Visiblement, vous avez posé une colle, Mme la Conseillère. Est-ce que vous voulez bien répéter justement le compte ?

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

Il y a un montant de CHF 177'000.- et l'hypothèse c'est que les CHF 100'000.- des mesures environnementales décidées dans le cadre de la taxe déchets sont sous cette rubrique-là, d'où la question de savoir ce qu'il est advenu cette année de ces mesures et qu'est-ce qui est prévu peut-être déjà pour l'année prochaine.

M. le Conseiller Olivier JAQUIER :

Je peux confirmer par contre ce que dit notre collègue, il y a bien les CHF 100'000.- de mesures environnementales dans ce poste-là.

Après les dépenses, je laisserai M. le Municipal y répondre.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Donc dans le compte 3149.00, CHF 170'700.-, en 2020, il y avait CHF 100'000.- et pour 2021, il y a encore CHF 100'000.-. Donc c'est bien dans ce compte-là que ces CHF 100'000.- sont imputés.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

Oui, alors je crois comprendre que pour l'instant le point n'est pas très clair quant à savoir ce qui a été fait de ces CHF 100'000.- au niveau des mesures environnementales, donc je propose peut-être à la Municipalité, si elle le veut bien, de nous répondre lors du prochain Conseil, comme ça, ça donne le temps de chercher l'information, donc de savoir ce qui a été fait de ces CHF 100'000.- en 2020 et de ce qui sera fait en 2021 de ces mesures.

Voilà, merci beaucoup.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Alors on vous rendra compte au début février, merci.

M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI :

Ma question porte sur le transfert de 3 ETP de STE au Stade. En effet, au-delà de la charge qui nous semble énorme pour tondre le gazon du stade, nous regrettons la réduction de la flexibilité de ces personnes qui, sous STE, pouvaient travailler à différents niveaux de la Commune et le fait qu'elles ne bénéficieront plus d'une formation sur l'usage des produits phytosanitaires pour l'entretien communal.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Mais qu'est-ce que vous nous dites M. le Conseiller ? Mais jamais de la vie !

Ces personnes travaillaient déjà au Service des travaux et de l'environnement et puis, il a été décidé au niveau du Service des travaux et de l'environnement comme ils travaillaient déjà au stade, de les affecter directement au stade. Ils ont la même formation, ils ont exactement les mêmes conditions, sauf qu'ils ont changé de responsable de dicastère, c'est tout.

Ces personnes, en plus de ça, dans la réorganisation qui a été faite au stade, et bien nous avons engagé une personne qui s'appelle un « green keeper », c'est-à-dire qui va s'occuper du terrain et donc, cette personne-là, grâce à ça, va nous faire des économies, puisqu'avant nous sous-traitions à des paysagistes, qui venaient d'Avenches le traitement du terrain et donc, nous avons fait des

économies dans la réorganisation - nous n'avons pas engagé de personnel supplémentaire, c'est simplement un changement de responsable, puisqu'ils sont maintenant sous la responsabilité des responsables du stade.

Et donc, ils étaient déjà affectés là-bas et ils auront la même formation, ils ont les mêmes conditions, ils ont les mêmes salaires, ils auront les mêmes compétences et s'il manque des compétences, ils auront les mêmes formations nécessaires pour faire le travail, tel que ça doit être fait, disons, d'une façon professionnelle. Je peux vous le garantir.

M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI :

Je suis heureux d'apprendre justement qu'ils seront sensibilisés, comme nos autres collègues de STE, par rapport à l'usage de produits phytosanitaires et j'espère qu'ils resteront tout aussi flexibles qu'ils le sont actuellement dans les tâches qu'ils auront à accomplir.

Merci beaucoup.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Selon le rapport de la COFI, on apprend qu'il y a des réductions sur certaines subventions, mais toutes les réductions ont été concentrées sur la fête du Nouvel An et sur celle du 1^{er} août.

Alors, je suis un peu étonné, puisqu'en termes de personnes touchées par tant de subventions, je ne suis pas sûr, j'ai l'impression qu'on réduit encore l'assiette de ceux qui vont bénéficier de tout ça et puis, comment est-ce qu'on a coupé tout dans deux manifestations particulières, le 1^{er} août et le Nouvel An, qui sont quand même très populaires et puis, qui sont ouvertes à tous et gratuites. Quelle était la logique de cette coupe ?

Merci.

Mme la Municipale Carmen TANNER :

Oui effectivement, on a dû couper. Il ne vous a pas échappé d'ailleurs, en fait, que le budget de la culture, comme d'autres budgets, comme d'autres dicastères, dans cette période particulière financièrement a diminué la voilure, a dû couper.

Donc, il faut faire des choix, c'est évident. On commence à couper dans les prestations, dans les subventions de manifestations et on peut tous le regretter, c'est un fait. Il y a les subventions de manifestations ou d'entités qui sont sous contrat, on pourrait dire dans les contrats qu'on a avec elles - ah le nom m'échappe tout d'un coup - des conventions. Donc, celles-ci sont mises de côté par engagement qu'on a avec elles sur, des fois, des périodes qui vont de trois ans, d'autres qui remettent en question totalement la manifestation. Là, on a essayé de ménager la chèvre et le chou. C'est clair, qu'il y a beaucoup de manifestations qui sont populaires, elles sont la majorité d'entre elles assez populaires, donc c'est une question finalement de choix dans ce qu'on peut faire, là où on peut, mais en gros il faut vraiment se rendre compte que voilà, on fait des coupes malgré-nous, à contrecœur, c'est un fait.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Oui, je remercie Mme la Municipale de sa réponse. J'avais remarqué que par une drôle de coïncidence, l'organisateur de la fête du Nouvel An et du 1^{er} août des années précédentes était autrefois au Parti socialiste, est passé chez les Vert'libéraux, se présente à la Municipalité, et j'espère que ça n'a aucun rapport, mais le hasard est étrange. Merci.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Alors je reviens un petit peu comme chaque année avec la même question. En effet, en avril 2016, ce Conseil approuvait le préavis PR16.02PR, qui concernait le renouvellement de l'éclairage public

7 Culture

15 Service de la Culture

152 Direction du Service de la Culture

3653.00 Aides, subventions culture, loisirs

8 Service des énergies

83 Distribution GRD électricité-Multimédia

833 Eclairage public
3123.00 Consommation
d'électricité

du centre-ville. Nous avons une dépense planifiée dans le budget 2021 sur la consommation électrique à hauteur de CHF 240'000.-, alors que le but premier de ce préavis était justement de faire des économies sur les coûts de consommation et de permettre ainsi de réduire la taxe sur l'éclairage public.

La consommation actuelle est quarante fois supérieure à celle d'un éclairage LED, selon le préavis de l'époque et permettrait de réduire jusqu'à quinze fois la facture, selon le rapport de commission. Voilà donc plus de quatre ans que la surconsommation de ce système aurait dû être changée. Nous aurions donc fait des économies d'énergie et financières. Dans un contexte où l'urgence climatique est devenue une priorité, je m'étonne que ce projet n'ait toujours pas vu le jour.

Ma question est donc la suivante : est-ce que la Municipalité peut-elle nous informer sur l'avancement de ce préavis ?

Je vous remercie.

M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :

En prenant la brochure, vous constaterez que par rapport aux comptes 2019, le budget 2020 est effectivement plus bas d'environ CHF 42'000.- et que le budget prévisionnel de 2021 est plus bas de CHF 10'000.- supplémentaires, soit de CHF 52'000.- par rapport aux comptes.

Il est vrai que nous n'avons pas avancé aussi rapidement en 2020, que nous aurions voulu, pour des raisons qui sont assez évidentes, que nous avons été très perturbés, comme l'ensemble des services de la Ville, et très réorientés dans les services que nous devons fournir, raison pour laquelle... Et puis, il y a une troisième raison à cela, c'est que nous avons pu avancer pas mal dans les années qui précédaient dans des quartiers qui sont résidentiels et que maintenant se pose la problématique du traitement des « grands axes » et qui sont, en fait, le dernier volet dans lequel nous devons investir.

Vous n'êtes pas sans savoir par ailleurs que la section qui s'occupe de ça au Service des énergies, c'est la même qui s'occupe de l'ensemble des travaux de l'électricité. Dans quelques minutes, nous allons passer un préavis notamment, concernant toute la question de l'étude et de la manière dont le réseau d'alimentation de la Ville doit être restructuré ces prochaines années, ce qui signifie en fait que c'est également le même Service, par ailleurs, qui s'occupe du déploiement du Smart Metering et que donc on priorise les différents engagements que le Service a. Et c'est vrai, vous avez raison de le relever, et j'en suis heureux d'une certaine manière que vous en interpelliez la Municipalité, et bien les projets qui concernent l'éclairage public, ils viennent se caler aussi dans des horaires qui sont ceux de la section concernée, mais nous prenons bonne note de votre remarque.

Nous relevons tout de même que les budgets de consommation électrique dévolus à l'éclairage public sont en baisses. Ils ne le sont effectivement pas assez rapidement. Dans un monde idéal, on irait plus vite ; nous ne sommes pas dans un monde idéal, nous sommes dans un monde où nous devons prioriser certains engagements et il est vrai que par rapport au déploiement du Smart Metering et des travaux qui sont très importants concernant la sécurité d'alimentation électrique de la Ville et bien ces travaux peuvent parfois passer un tout petit peu en second plan.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente Natacha RIBAUD EDDAHBI :

Nous arrivons donc au terme de ce budget, comme je vous ai déjà lu tous les chiffres intermédiaires, je m'en tiendrai aux totaux.

Tableau comparatif des charges et des revenus par dicastère

	Budget 2021	
	charges	revenus
Administration générale	11'121'450	1'980'095
Finances et sports	33'091'585	125'183'030
Urbanisme et bâtiments	28'563'820	8'938'640
Travaux et environnement	26'981'415	11'933'845
Jeunesse et cohésion sociale	43'558'345	9'722'555
Sécurité publique	47'027'100	27'150'120
Culture	10'927'625	2'641'515
Service des énergies	54'232'370	64'415'140
Totaux	255'503'710	251'964'940
Excédent de charges	-3'538'770	

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1.

La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté à une évidente majorité, moins quelques avis contraires et quelques abstentions.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

*Discussion sur l'ensemble du préavis***M. le Conseiller Gaspar GENTON :**

Un budget constitue un choix d'allocations. Le choix d'allocations des ressources mises en commun parcimonieusement par chacune et chacun d'entre nous pour porter ensemble des projets d'intérêt général. Le budget qui nous est présenté ce soir reflète des choix sur lesquels nous sommes amenés à nous prononcer.

Ce budget reflète des choix de politique sociale de réduire au maximum les dépenses de fonctionnement de notre collectivité, celles dont bénéficient toutes et tous, le choix d'augmenter les taxes qui frappent, contrairement à l'impôt, toutes et tous de la même manière : les plus précaires, comme les plus fortunés, indépendamment de leur capacité contributive.

Ce budget reflète des choix de gestion patrimoniale : le choix de renoncer à entretenir et à rénover des bâtiments du patrimoine communal, tant du patrimoine administratif que financier que des bâtiments scolaires, le choix de vendre et de céder à des privés, pour camoufler un endettement croissant, les biens et terrains de notre collectivité, le patrimoine dont nous avons hérité de nos grands-parents, de nos parents et d'en priver nos enfants et nos petits-enfants, comme de les priver de la faculté de mener une politique immobilière et urbanistique à l'avenir.

Ces choix appauvrissent notre collectivité et creusent les inégalités. Le budget qui nous est présenté ce soir est déficitaire, mais il l'est pour les mauvaises raisons. Nous vivons aujourd'hui la crise sociale et sanitaire la plus importante de ce siècle, la crise du COVID-19, qui non seulement

a précarisé encore plus les personnes les plus vulnérables, mais aussi les actrices, les acteurs culturels, les restauratrices, les indépendants et les commerçantes.

Et nous sommes à l'aube d'une crise environnementale et climatique sans précédent, qui appelle des mesures de toute urgence y compris au niveau communal. À cet égard, si je salue les mesures prises par la Municipalité aujourd'hui, notamment financées à l'aide du budget de l'année précédente, je suis malheureusement attristé de constater que la majorité du Conseil a refusé ce soir une mesure de soutien extraordinaire destinée à soulager un peu les personnes les plus durement touchées par la crise sanitaire et sociale que nous vivons. Le montant était raisonnable, il correspond à un poste dans le budget et par ailleurs, je suis triste également de constater que le projet de budget pour l'année 2021 ne prévoit quant à lui malheureusement pas de mesures extraordinaires, malgré la situation que nous vivons.

Surtout, ce budget prévoit des coupes partout où c'est possible et la Municipalité ne prévoit pas de remettre en question le plan des investissements qu'elle a prévu, mais au contraire de poursuivre ses projets de prestige, inutiles pour la plupart, très coûteux et dispendieux, dont la réalisation profitera à un cercle étroit de privilégiés et surtout dont l'amortissement futur étranglera une Ville dont les finances sont aujourd'hui déjà déplorables.

Ce budget, malheureusement, ne répond pas aux besoins de la population et pour ces motifs-là, je voterai contre le budget qui nous est proposé ce soir.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Jusqu'à présent, le débat était serein. M. le Conseiller Gaspard GENTON ouvre les feux. Moi, j'aimerais quand même m'insurger contre certains de ses propos, m'insurger contre le fait qu'il prétend finalement que certaines dépenses sont dispendieuses et ne concernent qu'un petit nombre de personnes, m'insurger également dans le fait, qu'on n'a rien voté. On aurait, soi-disant, rien voté ce soir par rapport aux aides qui sont octroyées. Je vous rappelle qu'on a voté CHF 500'000.-, c'est un premier pas. Au risque de me répéter, les aides sont possibles. Des aides supplémentaires extraordinaires seront possibles encore l'année prochaine. Donc moi, je vous invite M. le Conseiller communal, vous venez d'être assermenté, de mesurer un tout petit peu vos propos, de vous intéresser un peu plus à ce qui se passe dans cette Ville.

Applaudissements

Mme la Conseillère Mireille SCHOLDER :

Le groupe socialiste constate que ce budget est dans la ligne de ceux de cette législature qui était marquée par de grands chantiers et des investissements effectivement de prestige. Nous constatons que cette stratégie n'a pas permis d'attirer de nouveaux habitants avec une capacité contributive qui augmenterait les recettes de nos impôts.

La création de places d'accueil de jour, de garderie, d'UAPE, d'APEMS renforcerait certainement plus l'attractivité de notre Ville pour les familles dont les deux parents ont une activité professionnelle.

Si on fait un bilan au terme de cette législature, notre endettement a explosé, notre capacité d'autofinancement en 2020 est la plus basse depuis dix ans - elle a pratiquement fondu de moitié pendant cette législature - et dans le même temps, nous avons liquidé une partie du patrimoine de la Ville.

Le budget tel que présenté recèle toutefois quelques bonnes nouvelles : la création de onze postes d'apprentis en réponse à la motion BALET, la formation du personnel des UAPE et des devoirs surveillés et leur reconnaissance, la création tant attendue de l'UAPE de Fontenay, mais qui n'est toutefois qu'une réponse partielle par rapport aux cents places auxquelles s'était engagée la Municipalité.

Le groupe socialiste est toutefois extrêmement déçu et interpellé par la position de la droite, qui refuse de donner les moyens de soutenir les petits commerçants et indépendants, acteurs culturels, qui ensemble font battre le cœur de la Ville d'Yverdon, ainsi que prendre soin de ses habitants menacés par la précarité. La crise que nous traversons nous impactera pour des années : les disparitions de commerces resteront, pertes de postes de travail, augmentation des personnes à l'aide sociale et ces impacts dureront bien au-delà de 2021 et se répercuteront sur les recettes.

Alors bien sûr, la Municipalité nous dit qu'elle prendra des mesures que nous n'avons qu'à fermer les yeux et faire confiance. Vous nous pardonnerez si nous avons quelques doutes sur ses engagements. Nous savons désormais que les promesses ne sont pas toujours tenues et qu'une majorité du groupe socialiste ne peut pas cautionner les priorités des engagements budgétaires, qui continuent à soigner la vitrine plutôt que de se soucier de la préservation de notre patrimoine et du bien-être de ses habitants.

En conséquence, une grande majorité du groupe socialiste s'abstiendra de voter ce budget.

M. le Conseiller Olivier JAQUIER :

Je relève en premier lieu que le budget a été accepté à l'unanimité par la Commission des finances. La position du Parti socialiste me surprend et me laisse perplexe. A mon sens, c'est un avis tout à fait personnel, cela laisse déduire le manque de considération sur l'important travail accompli par leurs représentants au sein de la Commission des finances.

Je vous remercie.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Simplement pour dire que moi, je vais accepter le budget tout simplement parce que je l'avais fait dans le cadre de la Commission des finances, effectivement. Je pense que la réaction du groupe socialiste est aussi un peu en lien avec les discussions précédentes qui ont eu lieu par rapport à l'amendement proposé.

Personnellement, je tiens à remercier la Municipalité ce soir et le Syndic pour ses propos lorsqu'il a dit que très rapidement des versements seraient faits. Je trouve que c'est une très bonne nouvelle et je tiens à féliciter la Municipalité de cette action. Personnellement, je suis convaincu que rapidement nous nous rendrons compte que le montant prévu sera insuffisant et que vous reviendrez avec des demandes et à ce moment-là peut-être qu'on arrivera à sensiblement dans les chiffres que nous avons demandés lors de l'amendement, qui sait.

On a entendu dire que ces chiffres étaient posés aléatoirement, c'est faux. Ces chiffres ont été posés simplement par comparaison avec d'autres villes de taille identique, qui ont amené des aides de ce niveau-là, souvent d'ailleurs, proposées par le PLR.

Voilà, je dirais que mon intervention était surtout en lien par rapport à ma participation au niveau de la Commission des finances. J'ai accepté ce budget justement parce que le Syndic nous a donné des garanties en nous disant que des dépenses hors budget seraient faites si c'était nécessaire pour justement apporter de l'aide et cette promesse me suffit pour accepter le budget.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors certains regrettaient que la culture était pauvre cette année, mais nous venons d'assister, forcés malgré nous, à une jolie pièce de théâtre qui n'était finalement pas très crédible, puisqu'on nous explique que c'est à cause des CHF 1'500'000.- que d'un coup, ils ont énormément de reproches à faire au budget. Et que bien sûr, si on les avait votés, ces reproches auraient disparus, donc comment croire à ça. Je ne vais pas m'éterniser plus, je félicite pour le spectacle - pour ceux que ça avait manqué - mais ce n'était pas très drôle.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

J'aimerais quand même rappeler à cet hémicycle que nous sommes en train de voter au Grand Conseil CHF 90'000'000.-, un train de mesures de CHF 90'000'000.-, qui est destiné à aider justement les gens qui sont établis - par exemple comme commerçants, artisans ou autres indépendants - qui font aussi... - il faut le dire, le sel de notre société. Il n'y a pas seulement les grandes entreprises : tous ces « petits-là » sont pris en compte dans des aides qui sont en train d'être votées. Nous avons déjà travaillé hier soir jusqu'à 21h au Grand Conseil pour le faire, nous continuons mardi et mercredi prochains et je peux vous assurer que les députés – dont ceux qui sont dans cette salle - sont tous attentifs à ce genre de choses. Je vous remercie de mesurer vos propos quand vous dites qu'on ne fait rien.

Il y a une part de responsabilité qui a été prise par le Canton parce que la situation l'exige et ce n'est pas parce que cet amendement a été mis sur la table qu'il ne va rien se faire : j'entends, il y a eu des responsabilités sociales qui sont assumées par le Canton, et je vous remercie d'en tenir compte dans vos propos.

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

Alors, il va être compliqué de remettre la vérité ce soir et l'église au milieu du village tellement de choses fausses ont été dites, mais quand même quelques petites choses.

Déjà ce soir, on n'a pas refusé d'aider les commerçants en refusant ces CHF 1'500'000.-, on a dit qu'on allait faire autrement. On a voté déjà CHF 500'000.- comme crédit complémentaire et on aimerait continuer dans cette voie. Donc le message qui a été passé par la droite, c'est qu'on voulait aider, mais pas de cette façon-là et je pense que ça va continuer, je pense que la Municipalité s'est aussi engagée, or ne dites pas qu'on refuse d'aider les commerçants, ce n'est pas du tout le cas.

Dans les autres choses aussi, on voit que certaines personnes ont toujours de la peine à comprendre les mécanismes financiers. Ce soir encore, dans les argumentaires, on a mélangé les projets d'investissements et les budgets, on a parlé de projets dispendieux, qui ne rentrent pas du tout dans le budget, c'est des projets d'investissements et en plus qui bénéficiaient à un petit nombre. Alors, je vous rappelle que les deux plus grands projets, qui ont été votés sous cette législature, c'est la route de contournement, qui a été votée à la majorité de la population avec soixante-deux et quelques pourcents, et l'autre projet le plus cher c'est évidemment le Collège des Rives qui, j'espère vous en conviendrez, ne profite pas au plus petit nombre.

Une autre chose aussi, on parle de l'appauvrissement de la Ville en vendant des actifs. Juste dans les chiffres, le bilan des actifs de la Commune en 2015 était de CHF 286'000'000.-, en 2020 il est de CHF 371'000'000.-, donc les actifs de la Commune ont été augmentés durant cette législature et c'est juste en fait une réaffectation et un renouvellement du portefeuille.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR20.20PR est accepté par 70 oui contre 7 non et 9 abstentions.

La Présidente remercie la Commission des finances pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Le budget de la bourse communale est arrêté comme suit pour l'année 2021 :

	Mouvement financier	Imputations Internes	Totaux
Charges	225'026'645	30'477'065	255'503'710
Revenus	221'487'875	30'477'065	251'964'940
Excédent de charges	3'538'770		3'538'770

Article 2 : Les crédits accordés par le budget ne doivent pas être dépassés.

La Municipalité peut toutefois engager des dépenses imprévues lors de l'établissement du budget et des dépenses qui revêtent un caractère exceptionnel, si elles n'entraînent pas un dépassement du crédit accordé par le budget de plus de CHF 50'000.-.

Lorsque la limite fixée est dépassée, la Municipalité peut, dans les cas urgents, engager la dépense nécessaire sans attendre la décision du Conseil communal, moyennant communication à celui-ci.

Les modifications du budget de fonctionnement supérieures à CHF 10'000.- par poste budgétaire sont soumises à l'approbation du Conseil communal en deux séries de crédits complémentaires, l'une en juin, l'autre en décembre.

13. PRÉAVIS
N° PR20.22PR

Composition de la commission

Discussion sur l'ensemble du préavis

CONCERNANT UNE DEMANDE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDES DE CHF 500'000.- POUR ASSURER L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE FUTURE DE LA VILLE D'YVERDON-LES-BAINS
RAPPORTRICE : MME PASCALE FISCHER

Mme et MM. les Conseillers Pascale FISCHER, Philippe GUIGNARD, Ruben RAMCHURN, Younes SEGHROUCHNI, Ervin SHEU, Olivier SIMONT-VERMOT et Bart WIND.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Mme Pascale FISCHER souligne le vœu de la commission qui, moins une voix, souhaite que, dans le périmètre du crédit d'études alloué, soit analysée la possibilité de mettre en œuvre des modalités de stockage de l'électricité, de manière à ne pas devoir dimensionner la capacité du réseau sur les pics de consommation. Cette option, si elle est réaliste et réalisable, permettrait d'écarter la courbe de fourniture électrique et de valoriser pour partie l'énergie produite localement.

Mme Pascale FISCHER donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Sauf avis contraire de votre part, la discussion est ouverte sur l'ensemble de ce préavis.

M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :

Très rapidement, je vous rassure immédiatement Mme la Présidente, simplement pour répondre au vœu de la Commission. L'étude qui nous est demandée sera menée. Toutefois sachez que la Municipalité et le Service doutent que de tels moyens soient réalistes et réalisables compte tenu de l'intensité et de la « masse » de courant dont on est en train de parler, puisqu'on parle de l'ensemble de l'alimentation de l'ensemble de la Ville d'Yverdon. Néanmoins, le vœu a été posé et il y sera répondu en temps et en heure.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR20.22PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Dans l'objectif d'assurer l'alimentation électrique future de la ville d'Yverdon-les-Bains, la Municipalité est autorisée à mener une série d'études afin de clarifier les rôles et le planning de mise en œuvre entre Yverdon-les-Bains et Romande Energie SA et de définir les coûts des ouvrages, la planification, ainsi que leur impact sur la tarification (coûts du timbre réseau).

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 500'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte d'investissement 80.980400.20 - Etude 2^e point d'injection électrique Pierre-de-Savoie et amortie en 5 ans.

14. PRÉAVIS
N° PR20.18PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 1'000'000.- POUR LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES DÉCOULANT DE LA STRATÉGIE DE DÉPLOIEMENT DE LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE (SDME) SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL
RAPPORTRICE : MME PASCALE FISCHER
RAPPORTEUR : M. OLIVIER JAQUIER, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers Mireille BANDERET, Pascale FISCHER, Catherine PEREGRINA (-CHEVALLEY), Christian GIROUD, Ruben RAMCHURN et Bart WIND. M. Philippe GRUET était excusé et non remplacé

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie des rapports de la Commission et de la Commission des finances, Mme Pascale FISCHER souligne le vœu de la commission qui, moins une voix, regrette que la Municipalité se soit limitée à mettre en œuvre les quatre seules mesures retenues. Elle aurait souhaité de sa part plus d'ambition face à ce projet d'avenir et qu'elle fasse ainsi preuve d'une politique courageuse et visionnaire.

Mme Pascale FISCHER donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

M. Olivier JAQUIER ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Discussion sur l'ensemble du préavis

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Sauf avis contraire de votre part, la discussion est ouverte sur l'ensemble de ce préavis.

M. le Conseiller Roger GYGAX :

À l'heure où on veut ne plus avoir de véhicules en Ville, je me suis demandé à quoi ça servait d'investir dans ce domaine. Les Yverdonnois - on parle des véhicules des Yverdonnois - ont des chargeurs chez eux. Je ne vois pas pourquoi c'est au niveau public de s'engager sur cette voie.

Ensuite, les services industriels comptent faire une bonne opération en investissant dans ce domaine et, là aussi, je me pose des questions : où on va mettre ces éléments-là et pourquoi c'est à la communauté à les payer.

Merci d'avance.

M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI :

Nous rejoignons le vœu de la Commission qui demande plus d'ambition dans le déploiement de la mobilité électrique à Yverdon. Nous regrettons en particulier l'abandon de la mesure prioritaire 5.1 de l'étude réalisée, qui demande l'électrification de la flotte communale. En effet, alors que la STRID choisit de remplacer ses véhicules arrivant en bout de vie par des camions-poubelles électriques, proposition que nous avons faite à ce Conseil et qui a été refusée, le préavis va néanmoins dans la bonne direction, c'est pourquoi, le groupe des Vert.e.s le soutiendra et vous invite, chères et chers collègues, à en faire de même.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Détentrice d'une voiture hybride, c'est avec intérêt que j'ai découvert, courant septembre, la demande de crédit d'investissement par la Ville d'Yverdon qui nous est proposée ce jour, soit CHF 1'000'000.- à engager sur 4 ans - je suppose de 2021 à 2024, parce que 2020 c'est déjà fini - à raison de CHF 200'000.- par an pour un total de cent quinze bornes de recharge pour les voitures électriques, soit quarante sur des parcelles communales (principalement au parking des Rives) et septante-cinq sur domaine privé (parking de la Place d'Armes - Parc technologique).

Lors de la séance du Conseil communal du 5 novembre dernier, la Commission des finances avait souhaité le report de l'objet à la séance d'aujourd'hui, demandant le business plan de cette importante dépense de CHF 1'000'000.-, business plan que les Conseillers n'ont pas reçu à ma connaissance.

Par navigation sur internet, que ce soit sur des réseaux spécialisés ou sur ceux de grandes associations de la mobilité, j'ai cherché à savoir combien de points de ravitaillement accessibles au public étaient actuellement situés sur territoire yverdonnois ou à ses limites frontalières. Il y a deux mois, les cartes consultées en comptaient une quinzaine. J'ai refait le même exercice à réception de la convocation de la séance d'aujourd'hui et j'en ai découvert une quinzaine d'autres.

Il apparaît que les représentants locaux des grandes marques vendant des voitures hybrides ou tout-électrique ont équipé leur devanture de bornes de recharge, elles aussi accessibles à toute heure, ceci souvent en plus d'une autre borne située à l'intérieur de leurs locaux. En clair, il suffit aujourd'hui de quelques clics sur l'ordinateur de bord - dont sont maintenant équipées quasi toutes voitures hybrides ou électriques - pour localiser le ou les points de recharge les plus proches.

J'ai ainsi réalisé que dans un cercle de trois cents mètres autour de chez moi, il y avait au moins cinq bornes accessibles 24h/24h, notamment celles situées sur les parkings des trois hôtels bordant l'avenue des Bains. Par ailleurs, chacun peut constater que des supermarchés ont, eux aussi, installé en série des bornes de recharge sur leur parking extérieur.

Ceci pour dire qu'aujourd'hui, je m'interroge sérieusement sur la pertinence pour notre Ville d'engager CHF 1'000'000.- pour une infrastructure de points de recharge électrique à plus de CHF 12'000.- pièce, alors que le privé a pris une forte avance dans ce domaine, se ravitaillant de toute façon en électricité auprès de la Ville d'Yverdon et entretenant lui-même ces bornes.

En vertu de ce qui précède, je propose donc de ne pas couper l'élan utile à une mobilité plus

Proposition amendement

propre, mais propose un amendement à l'article 2 du préavis qui dirait alors :

Art. 2 : Un crédit d'investissement de CHF 250'000.- lui est octroyé à cet effet.

M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :

Je vais répondre, pas forcément dans l'ordre dans lequel les différents points ont été amenés, mais il y a des réponses qui sont un peu communes entre les interrogations de M. GYGAX par exemple à celles de Mme ROULET-GRIN.

Pourquoi le Service des énergies s'engage là-dedans ? Parce qu'il pense qu'effectivement ça va lui être profitable. Ça va lui être profitable indirectement, on l'a dit, par la consommation d'électricité. C'est de l'électricité dont les tarifs ne sont pas régulés et qui sont généralement vendus relativement cher. Vous ne payez pas le kWh de bornes électriques le même prix que ce que vous payez le kWh de consommation personnelle et nous, nous avons le sentiment évidemment que si aujourd'hui les privés qui installent des bornes se renseignent et se fournissent auprès de la Ville d'Yverdon, ce n'est pas forcément le cas de demain. Et demain, il faut savoir qu'actuellement on pense que la libéralisation totale du marché de l'électricité telle qu'elle a été annoncée par le Conseil fédéral tout récemment, elle vient dans les vingt-quatre mois qui viennent et donc une des manières de garantir que l'électricité qui passe à travers les bornes de recharge électriques soit bel et bien celle qui est fournie par le Service des énergies d'Yverdon, c'est de posséder ces bornes électriques.

D'autre part, vous l'avez mentionné vous-même, le programme qui vous est présenté concerne environ cent quinze bornes, dont quarante sont sur le domaine public et là c'est du domaine public yverdonnois. Si nous voulons équiper les parkings publics de la Ville d'Yverdon en bornes, effectivement, ça passe par nous. Vous avez raison Mme la Conseillère, si nous ne le faisons pas quelqu'un d'autre le fera, ça c'est juste, et quelqu'un d'autre encaissera le dividende et quelqu'un d'autre créera du bénéfice avec cette infrastructure-là.

Et là, j'aimerais quand même, disons philosophiquement, revenir un peu en arrière dans le budget que vous venez de voter, il n'y a pas une demi-heure. Ce budget, Mesdames et Messieurs, montre que le Service des énergies ramènera, selon ce budget 2021, CHF 10'182'770.- à la Ville. C'est l'équivalent de treize points d'impôts. Alors, je laisse un tout petit peu ce chiffre descendre et treize points d'impôt, si on n'avait pas le Service des énergies, il nous manquerait CHF 9'000'000.- à CHF 10'000'000.- dans le budget de l'année prochaine et ça, ce n'est pas un hasard. Ce n'est pas « en attendant simplement » que ce chiffre tombe du ciel, c'est parce que le Service des énergies se bat et il se bat notamment dans un contexte où on va avoir des contextes de libéralisation, on le sait, dans le marché de l'électricité, on le sait aussi dans le domaine du marché du gaz et donc, il faut qu'on trouve des nouvelles sources, il faut qu'on trouve des moyens, finalement, de pérenniser ce qui est une source de revenus, que je juge et la Municipalité avec moi, indispensable à la Ville d'Yverdon.

Et d'une certaine manière, on est obligés « de s'intéresser à des nouveaux domaines ». On s'est intéressés énormément au Smart metering et on a pris beaucoup d'avance dans le domaine du Smart metering, Mme la Conseillère, parce que justement ça nous permet de pérenniser et de solidifier notre relation avec la clientèle, parce que ça c'est évidemment indispensable si on veut garantir que le plus possible d'Yverdonnois, au moment de la libéralisation, restent clients du Service des énergies et continuent « par leur consommation et par le paiement de leurs factures » à nous permettre d'avoir un bénéfice important, qui permette effectivement à la Ville de ne pas avoir une pression fiscale trop forte. Elle est déjà forte, vous le savez aussi bien que moi, en moyenne cantonale, mais elle serait encore beaucoup plus forte si nous n'avions pas cette possibilité, effectivement, de ramener de l'argent à la caisse communale.

Donc, pour répondre à votre question, si nous allons là-dedans, c'est parce que nous pensons qu'il y a un marché à aller chercher, en direct, des bénéfices directs de l'exploitation de ces bornes, même si effectivement je reconnais, avec le Président de la Commission des finances, que nous ne pouvons pas encore exactement chiffrer ça. Pourquoi ? Parce que le domaine est extrêmement

mouvant et que nous avons évidemment des idées de ce que nous avons envie de faire, mais il faut aussi être flexibles, ça peut changer, les modèles - les business modèles - peuvent changer.

Par contre, ce qui est sûr, c'est que chaque fois que quelqu'un branchera sa voiture sur une borne du Service des énergies d'une part, c'est de l'électricité du SEY, qui sera fournie là à travers et un timbre qui sera payé effectivement au réseau du SEY et ça nous semble, effectivement, assez important. Raison pour laquelle aussi, on se bat pour être le fournisseur dans ces fameux deux parkings dont on mentionne : le parking « silo » d'Y-Parc et le parking, évidemment, de la Place d'Armes. Pourquoi ? Parce que si ce n'est pas nous qui le faisons, ce sera quelqu'un d'autre, une fois de plus, et le bénéfice n'ira pas à la Ville d'Yverdon.

Donc c'est vraiment dans cette logique-là, dans cette logique de recherche de nouvelles niches et de revenus à terme pour notre Ville, dans un contexte énergétique, qui est mouvant et dans lequel on doit être effectivement agiles que nous agissons et je pense que pour l'instant, alors on ne peut pas préjuger du futur, mais pour l'instant nous remplissons les objectifs qui nous sont fixés par la Ville.

Je vais aussi répondre finalement au vœu de la commission. La commission nous a donné effectivement un vœu, qu'elle aurait voulu que la Municipalité aille plus loin. Alors, dans un monde idéal, je ne vous cache pas que le Service aurait aussi voulu probablement en faire plus, mais nous ne sommes pas dans un monde idéal, vous le savez bien. On vient de voter un budget et des débats sur l'allocation des moyens. La Municipalité, confrontée à des moyens relativement faibles, à une fiscalité déjà relativement forte, à une base fiscale qui n'est pas forcément la même que celle sur l'Arc lémanique, est contrainte de faire des choix, elle fait ses choix en toute conscience. Ça ne veut pas dire qu'elle ne fait rien, une fois de plus, on a quand même libéré cette ligne de CHF 1'000'000.- qu'on vous présente aujourd'hui, et ça ne préjuge pas de ce qu'elle pourra faire plus tard. Ce n'est pas parce qu'aujourd'hui, nous arrivons avec un préavis qui vous demande une libération de crédit de CHF 1'000'000.- qu'elle ne reviendra pas devant vous, dans quelques mois ou quelques années, pour vous demander une prolongation, un approfondissement en fonction des choses que nous aurons faites.

Tout cela pour dire que nous croyons vraiment à ce projet, nous croyons vraiment qu'il sera profitable pour la Ville. Je vous demande instamment, au nom de la Municipalité, de refuser l'amendement qui a été fait à l'article 2 et d'approuver le préavis, tel qu'il vous a été présenté.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Dans la mesure où nous sommes en présence d'un amendement sur l'article 2, nous allons devoir reprendre le vote article par article.

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à une évidente majorité .

Discussion sur article 2

Nous sommes en présence d'un amendement sur cet article :

Proposition amendement

Article 2 Un crédit d'investissement de **CHF 250'000.-** lui est octroyé à cet effet.
amendé:

La discussion est ouverte sur la proposition d'amendement.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors, j'ai siégé dans cette Commission et je dois dire que je me réjouis qu'il y ait des privés qui investissent. Je comprends l'intervention de Mme la Conseillère communale. La Ville pourrait... on pourrait se demander effectivement si la Ville devrait se saisir de tout le marché. On pourrait se

demander aussi si le SEY pourrait ouvrir des stations-service pour vendre du gaz aux automobilistes à gaz, ça régule le CO₂, voire même de l'essence avec compensation CO₂, mais je ne sais pas.

Je trouve qu'il faut trouver un juste équilibre et c'est ce que j'ai trouvé dans ce préavis. Je sais que d'autres villes ont décidé d'être beaucoup plus ambitieuses pour essayer d'avoir presque un monopole de la ville sur la vente du carburant, enfin de l'électricité pour la mobilité. C'est quelque chose d'intermédiaire, qui a été fait dans ce préavis, que je trouve plutôt équilibré. Puis, je pense, bien pensé, donc je ne soutiendrai pas l'amendement proposé et puis je soutiendrai le préavis dans sa forme originale et je vous invite à faire de même. Merci.

M. le Conseiller Olivier JAQUIER :

Je tiendrai juste à contrebalancer les propos de la Municipalité, respectivement de son Municipal des énergies.

Donc, il est vrai que le Service des énergies rapporte plus de CHF 10'000'000.-, soit environ treize points d'impôts. Il est vrai aussi que c'était un fort consommateur en investissements. Je tiens aussi à rappeler quand même, que la Ville a cédé les chauffages à distance à une société privée, une SA dont elle est actionnaire c'est juste, mais elle en a gardé les dettes, donc je tiens aussi un petit peu à contrebalancer cette réflexion. Ça fait treize points d'impôts, c'est juste, ça rapporte CHF 10'000'000.- c'est juste, mais ça coûte aussi cher.

M. le Conseiller Roger GYGAX :

Alors, le privé, lui aussi de son côté, va continuer d'améliorer son offre, donc pourquoi prendre le risque d'investir dans ce domaine, alors que le privé lui-même va le fournir et gratuitement. Si on prend, par exemple, les grandes surfaces, je crois bien qu'il n'y a même pas besoin de payer - enfin là, je ne m'avance pas sur ce domaine - mais enfin voilà.

Pourquoi aller sur le terrain du privé, si le privé a investi là-dedans ! L'avantage que ça a, c'est que si on s'est planté, si l'évolution fait qu'il y aurait moins de demande, au moins ce n'est pas des fonctionnaires qui seront de chez nous, avec les augmentations statutaires et tout ce qui va avec, donc c'est pour ça que moi je serais plutôt du style de dire si le privé s'en occupe, ben voilà nous ça ne nous empêche pas de le faire, mais investir pour ça alors que, encore une fois, si le privé le fait, ben laissons le faire. Merci.

M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI :

Je dois avouer que j'ai de la peine à comprendre cet amendement.

En effet, le préavis présenté permet non seulement de réduire nos émissions de CO₂ et de répondre à une demande croissante, mais aussi de rapporter des revenus supplémentaires à notre Commune. Comme j'ai déjà pu le dire, les mesures prioritaires identifiées avaient un coût global de CHF 4'500'000.-. On nous demande ce soir que CHF 1'000'000.-. J'aurais donc envie de proposer un nouvel amendement dans ce sens, je vous rassure je ne le ferai pas, mais je vous invite, chères et chers collègues, à refuser l'amendement de notre collègue Pierrette ROULET-GRIN. Merci.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Si je prends l'annexe 3 du dossier qui nous a été remis, à la page 3 - sous « finances publiques » - l'appréciation de ceux qui ont fait l'étude au niveau des finances publiques, ont indiqué *DÉFAVORABLE*, avec quelques points favorables.

Et les sous-critères d'appréciation, c'était « Bilan financier - Endettement des collectivités publiques - Justification du besoin d'argent public - Frais induits et Risque de coûts différés pour la collectivité - Recettes fiscales provenant des personnes morales - Recettes fiscales provenant des

personnes physiques - Capacité d'action de la collective du public - Collaborations régionales ».

Je rappelle, je l'ai dit, l'appréciation est DÉFAVORABLE avec quelques points favorables, alors comment se fait-il qu'on passe outre par rapport à ceci - qu'on nous en dit le plus grand bien au niveau financier - alors que ce n'est pas ce qui est contenu dans l'étude qu'on nous a remise ?

Mme la Conseillère Mireille SCHOLDER :

Ce Conseil a voté l'urgence climatique. Si nous voulons encourager la transition énergétique, nous devons prendre des mesures et dans la notion d'urgence, il y a prendre des mesures volontaires.

Alors, diviser par quatre la mise en œuvre de cette stratégie pour se contenter de trente-six voitures simultanément qui pourraient se recharger pour une Ville de 30'000 habitants, ce n'est pas montrer une grande cohérence par rapport à notre volonté de lutter contre le réchauffement climatique.

Par contre, je reconnais la cohérence de la droite par rapport à sa volonté dans une logique de socialiser les pertes et de libéraliser les bénéfiques. Je vous encourage toutefois à refuser cet amendement et soutenir le préavis, tel que déposé, au nom du groupe socialiste.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Merci Mme la Conseillère. Une dernière intervention de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Pourquoi la dernière ?

Bien. Alors moi, j'aimerais quand même préciser qu'au niveau de la fourniture de ce qu'il faut pour recharger, moi je suis pour. Mais je ne vois pas pourquoi investir - par exemple dans le plus grand parking qui sera construit à Yverdon, c'est-à-dire - au centre-ville, par Amag / Marti, qui ne sont pas des néophytes en la matière. Ils ont construit d'autres parkings, ce sont des gens qui savent exploiter tout ça. Pourquoi est-ce la collectivité qui prend en charge ces bornes, qui se trouvent à l'intérieur du parking, par exemple, si ce n'est pour se les attacher pour - peut-être - un gain dont on ne connaît pas la nature. Ce n'est pas dit que tout le monde ait une voiture électrique. Vous en êtes encore à croire que chacun, du jour au lendemain, va changer sa manière d'être mobile ?

Moi, si je propose cet amendement-là, ce n'est pas pour dénigrer ce qui est proposé ! Je l'ai dit dès le départ : je suis pour la voiture électrique et je roule avec tous les jours, mais j'aimerais quand même bien qu'on comprenne ça, que pour la Ville ce n'est pas une manière de faire. Pour la mobilité électrique, les bornes se développent sans la Ville, elles sont développées, elles ont doublé en deux mois. Donc, il faut quand même être conscients de ça, et j'entends quelque part que vu les deniers qu'on veut mettre là-dedans - autant à la fois - il faut voir avant comment les choses évoluent. Or, il semble qu'il n'y ait que moi qui pense que tout ne va pas comme on aimerait que ça aille. Le rêve c'est une chose, la réalité - parfois - c'en est une autre.

Alors c'est pour cela que je propose cet amendement, c'est pour ne pas couper court à cette volonté d'aider au climat, d'avoir une énergie plus propre pour les véhicules, pour le transport individuel motorisé par exemple. Et je rappelle aussi que les privés en installent chez eux et qu'ils peuvent aussi utiliser leurs prises domestiques : une simple prise dans un garage vous permet de recharger votre voiture pendant la nuit. Donc j'entends, on n'est pas dans quelque chose d'extraordinaire : on a l'impression qu'il y a que la Ville qui peut le faire et c'est ça qui me gêne dans ce domaine.

Est-ce qu'il est plus important d'avoir le label d'or des Cités de l'énergie ou bien de veiller à une bonne affectation des deniers communaux ? C'est ma question.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Merci Mme la Conseillère. Je vous rappelle quand même gentiment que l'heure avance. Donc, effectivement, vous avez la latitude de parler autant que vous le souhaitez sur ce point, mais ce sera certainement le dernier de cet ordre du jour. A vous de choisir.

Je passe la parole à M. le Municipal Pierre DESSEMONTET.

M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :

Le débat a le mérite de poser une question fondamentale, qui a été posée tant par Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN que M. le Conseiller Roger GYGAX. Pourquoi aller sur le terrain du privé ? Pourquoi le Service des énergies se comporte-t-il, finalement, comme un acteur de l'économie de l'énergie ? Eh bien, parce que c'est la mission que lui a confié la Municipalité, il y a plusieurs législatures de cela, lorsqu'il s'est agi de savoir comment le Service des énergies allait évoluer dans un contexte de libéralisation des différents marchés énergétiques. Et, la réponse que la Municipalité a donné à cette question à l'époque - et qu'elle confirme jusqu'à aujourd'hui - c'est de dire le Service des énergies doit être un acteur local fort du marché des énergies.

Il est certes une unité de la Ville, c'est un Service de la Ville, mais il se comporte dans ce domaine-là comme un acteur économique au même titre que les concurrents divers et variés qu'on peut avoir, qui sont en même temps des entités publiques et qui se comportent comme du privé. On peut penser à VOénergies, on peut penser évidemment à La Romande et à tous les énergéticiens qui sont autour de nous. Nous nous comportons comme tous les autres énergéticiens et c'est pour ça que nous allons sur des domaines qui, effectivement, si nous avons décidé que le Service des énergies de l'époque devait uniquement s'occuper en gros de la maintenance de ses réseaux et puis sous-traiter toute la partie énergétique à des acteurs privés, c'est un choix que la Municipalité de l'époque aurait pu faire, c'est un choix que n'importe quelle Municipalité peut décider de faire à n'importe quel moment, mais ce n'est pas le choix qui a été donné jusqu'à maintenant à la mission du Service. Et donc, il faut - même si le Service est une unité évidemment de la Ville d'Yverdon-les-Bains - il faut le voir dans ce contexte-là, comme un énergéticien au même titre que les sociétés que je vous ai décrites.

Et, je rappelle pour cela qu'effectivement - alors je confirme à M. le Président de la Commission des finances que nous sommes un fort consommateur des investissements - je lui rappelle, par ailleurs, qu'ils sont entièrement couverts par le timbre et par les revenus du Service, donc les investissements n'émargent absolument pas à la caisse communale, je dirais, générale. Ils sont autofinancés par le Service et ça, c'est effectivement quelque chose qu'il faut avoir entendu. Donc, nous vous demandons effectivement d'être un acteur dans ces fameux parkings, parce que nous pensons que c'est le rôle de l'énergéticien que nous sommes, de prendre une part de ce marché qui, effectivement, dans la vision que nous avons, est un marché important.

Je voudrais revenir sur l'annexe 3, page 3, citée par Mme ROULET-GRIN tout à l'heure qui nous dit qu'au point 1.4 de ce point « finances publiques » l'évaluation est défavorable. Oui, parce qu'on ne va pas gagner d'impôts avec ça. Mais en fait, nous, on n'émarge pas seulement aux points 1.4 « finances publiques », on émarge notamment au point 1.1 « création et distribution de richesses », c'est sur la même page et là c'est « B - Favorable ». C'est-à-dire qu'on ne va effectivement pas gagner d'impôts et de ressources fiscales avec cette politique, mais on va avoir des revenus. Des revenus qui viendront dans la caisse communale et un franc est un franc à la fin, finalement qu'ils viennent d'impôts ou qu'ils viennent des revenus de la politique que mène par exemple le Service des énergies, finalement, à la fin, c'est la même force du franc.

Pour toutes ces raisons, je vous enjoins et la Municipalité avec moi, à en rester au préavis et à refuser cette demande d'amendement.

M. le Conseiller Benoist GUILLARD :

M. le Municipal Pierre DESSEMONTET a dit tout ce que je voulais dire, mais probablement de manière plus éloquente. Je souhaitais quand même juste rappeler qu'il s'agit de ne pas mélanger

les différents usages, le préavis qui nous a été soumis clarifie qu'il y a la recharge à destination et à domicile, que ce n'est pas la même chose et que les parkings ont besoin d'avoir des équipements qui ne sont pas ceux qu'on a à domicile.

Je vous remercie.

M. le Conseiller Anthony REYMOND :

M. le Municipal Pierre DESSEMONTET a parlé, a dit avec éloquence aussi tout ce que je voulais dire. Néanmoins, j'ai deux points à préciser, avec tout le respect que je dois à Mme Pierrette ROULET-GRIN, j'ai un doute sur « en deux mois, doubler les bornes ». Je ne suis pas convaincu. J'ai moi-même une super voiture, elle n'a pas toutes ces bornes à disposition.

Une deuxième chose, c'est qu'on a beaucoup de personnes qui ne pourront pas s'équiper, je pense notamment aux PPE, donc aux propriétés par étages si vous connaissez et aussi aux locataires. Il y a beaucoup de points qui restent en suspens là-dessus, donc beaucoup attendent un investissement de la Ville sur ce point. C'est pour ça que je vous invite à rejeter cet amendement.

M. le Conseiller Christian WEILER :

J'irai dans le sens de M. le Municipal Pierre DESSEMONTET. Effectivement, je pense qu'il a raison quand il dit que ce débat est un débat qui a déjà été fait, à savoir si on veut se doter d'un Service des énergies qui est performant et probant et qui offre de vrais services. Je pense personnellement que l'avenir de l'électricité, la voiture électrique, est important et que la complémentarité entre les offres privées-publiques pourra jouer.

Ce premier pas de CHF 1'000'000.-, qui est demandé, à mon sens n'est qu'un début, et ne sera largement pas suffisant. Je regrette par contre que les indications de rentabilité et le projet d'un business plan vraiment probant ne nous aient pas été présentés. Je mets en doute quand même les quelques éléments qui nous ont été donnés.

Donc, à mon sens si on veut avoir un Service des énergies qui vend l'électricité, qui vend d'autres types de services, et bien il faut s'en donner les moyens et il faut y aller. Donc, je serai personnellement partisan à accepter le préavis tel que présenté.

M. le Conseiller Olivier DI PRINZIO :

Mes deux collègues ont déjà un peu répondu à ma question. Nous sommes un peuple de locataires, donc arriver avec des arguments, disons, qu'on peut mettre une prise chez soi, je veux dire, pas tout le monde possède une maison privée.

Et, je ne comprends pas cette opposition entre le privé et le public. Je trouve qu'on doit fonctionner sur la complémentarité et n'oublions pas qu'un frein à la voiture électrique c'est quand même le peu de bornes possibles. Et, concernant les supermarchés ou les zones privées, c'est toujours des zones privées dont l'accès est quand même restreint et je ne pense pas que je pourrai charger ma voiture à 10h00 jusqu'à 4h00 du matin ou à 5h00 du matin sur une place de supermarché.

Donc, je demande que cet amendement soit rejeté, je vous remercie de m'avoir écouté.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote s/amendement

La proposition d'amendement est refusée à une évidente majorité.

La discussion est toujours ouverte sur cet article 2 :

Article 2 :	Un crédit d'investissement de CHF 1'000'000.- lui est octroyé à cet effet.
	La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.
Vote	L'article 2 est accepté à une évidente majorité moins quelques abstentions.
<i>Discussion sur article 3</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 3 est accepté à une très évidente majorité.
<i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i>	La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.
Vote	Le PR20.18PR est accepté à une évidente majorité moins quelques abstentions.
	La Présidente remercie la commission et la Commission des finances pour leur travail.
Décision du Conseil	<p>Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu les rapports de sa commission et de la Commission des finances, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :</p>
Article 1 :	La Municipalité est autorisée à mettre en œuvre les mesures découlant de la stratégie de déploiement de la mobilité électrique (SDME) sur l'ensemble du territoire communal.
Article 2 :	Un crédit d'investissement de CHF 1'000'000.- lui est octroyé à cet effet.
Article 3 :	La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte 80.406900.20 « Déploiement de la mobilité électrique (SDME) » et amortie en 10 ans.
<hr style="width: 40%; margin: 0 auto;"/>	
15. <u>PROJ20.02</u>	<p>PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL DE MME PIERRETTE ROULET-GRIN « PROPOSITION DE NOUVELLE RÉDACTION DE L'ARTICLE 74 – AL. 1 »</p> <p>En vertu de l'article 69. 1 b) du Règlement du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains et de l'article 70 chiffre 1 et 2 du même règlement, j'ai demandé la mise à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal de novembre d'un projet de modification, comme je n'étais pas là, je remercie Mme la Présidente de l'avoir reporté à aujourd'hui.</p> <p>L'article concerne l'article 74 – al.1 « Simple question ou vœu ».</p> <p>Depuis plus d'un an, les séances de notre Conseil communal peinent à tenir dans un horaire auparavant suffisant pour contenir les débats, soit une durée de deux heures qui, c'est vrai, flirtait parfois avec les trois tours d'horloge. Aujourd'hui, même avec les efforts des Présidents/Présidentes qui se sont succédé-e-s au perchoir, même avec l'apport de moyens techniques permettant, par exemple, d'avoir de rapides résultats de vote, même en avançant l'heure de convocation, on en est à déborder régulièrement de ce cadre-horaire et on doit reporter les questions de fin de séance à la prochaine assemblée.</p> <p>Alors, l'expression démocratique, dont nous sommes si fiers, doit-elle être bridée ? Sur le fond, non. Les représentants de la population que nous sommes dans ce cénacle doivent pouvoir questionner la Municipalité sur des problèmes d'intérêt général qu'ils constatent dans le</p>

fonctionnement de leur Ville ou émettre un vœu ou reporter ici des incompréhensions de leurs concitoyens - concitoyennes.

C'est donc sur la forme qu'il faut intervenir, en obligeant les intervenants à être synthétiques dans leur prise de parole. Je précise que la forme que je vous propose est pratiquée depuis plus de 10 ans au Parlement vaudois, selon l'article 69 du Règlement d'application de la Loi du Grand Conseil, règlement adopté en 2007, donc il y a là 13 ans d'expérience.

Proposition de nouvelle rédaction de l'article 74 - al.1 :

Al. 1. Un membre du Conseil peut adresser oralement en séance une simple question ou un vœu à l'adresse de la Municipalité. La simple question ou le vœu sont rédigés succinctement et ne comportent pas plus de mille signes typographiques, introduction comprise. Leur contenu est remis au Bureau avant le début de la séance.

L'alinéa 2 reste inchangé.

Je vous remercie de réserver bon accueil à cette proposition et la recommande à votre adhésion.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Nous sommes en présence d'un projet de modification de l'article 74 alinéa 1 du règlement de notre Conseil communal au sens de l'article 69 lettre C dudit règlement.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette modification de notre règlement et son renvoi à la Municipalité.

M. le Conseiller Christian WEILER :

Si j'adhère volontiers à la finalité de cette proposition de modification de notre règlement communal, je reste dubitatif sur la manière. Pour moi, cette modification pose trois problèmes conséquents.

D'abord, on risque de passer à côté de l'objectif. De nombreuses questions posées sont aujourd'hui dites « à tiroirs » et posent une multitude de questions. Il devient facile de décomposer un sujet en plusieurs questions. Nous en avons eu un exemple, il y a peu, avec un plan de relance en six questions par six Conseillers différents.

Ensuite, je ne suis pas favorable à l'obligation d'imposer la forme écrite pour une simple question ou un simple vœu. Le texte proposé impose le dépôt d'un texte écrit au Bureau, à la machine à écrire de surcroît, pour pouvoir compter les signes. Je vous rappelle que la question ou le vœu doit être déposé au Bureau, selon ce qui nous est proposé, selon la proposition qui nous est faite, et que le Bureau se réunit en général une bonne dizaine de jours avant le Conseil. Le Bureau ne se réunit actuellement pas avant la séance, ce qui n'est pas le cas des instances cantonales. Il y a parfois des questions urgentes ou des volontés de ne pas divulguer le contenu de sa question à l'avance. Ces dispositions me semblent donc limiter la liberté d'expression qui nous est aujourd'hui offerte.

Pour finir, il y a plusieurs dispositions de notre règlement qui mériteraient d'être mises à jour. Je vous cite par exemple l'obligation de s'exprimer debout. Si on modifie notre règlement juste pour un seul point, il conviendrait alors de retirer l'ensemble des règlements papiers, en jetant les soldes actuels ou alors de procéder à des copier-coller bien réels en papier pour modifier la page de notre règlement actuel. Plusieurs autres éléments sont susceptibles de faire évoluer notre règlement. Ces dispositions font partie actuellement de notre guide des bonnes pratiques.

Je propose donc de ne pas adopter ce projet de modification de notre règlement, mais de l'inscrire simplement dans notre guide des bonnes pratiques pour voir, à l'usage, comment il fonctionne. Cette proposition pourrait alors, le cas échéant, faire partie d'une révision plus globale de notre règlement en lien également avec les modifications juridiques cantonales attendues dans ce

Discussion sur le projet

domaine.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Le groupe UDC estime que ce n'est pas la longueur des questions qui pose problème, puisque l'on arrive de plus en plus rarement à ce point de l'ordre du jour, la preuve encore ce soir. Sur l'argumentaire, ce qui peut également arriver avec cette limitation, c'est que finalement, les questions soient transformées en interpellation.

Dès lors, et sachant que chaque Conseiller est responsable de ses interventions et du temps que celles-ci pourraient prendre, nous ne soutiendrons pas ce projet de modification du règlement.

M. le Conseiller Olivier MAIBACH :

Je suis entièrement d'accord avec M. WEILER et l'autre intervenant. En effet, Mme ROULET-GRIN, comme officier, se trompe de cible. On peut comprendre, sur le principe, qu'elle trouve qu'on intervient peut-être trop longtemps, mais ce n'est pas cette manière-là.

Et surtout, comme c'était très justement dit par le M. le Conseiller Christian WEILER, si on applique ce qui est proposé, la simple question, le vœu seront utilisés succinctement, ne comportant pas plus de mille signes, comment vous voulez faire oralement pour compter les signes, en même temps que vous parlez ? Ça me semble plutôt difficile. Il me semble qu'un petit peu de réflexion aurait permis à Mme ROULET-GRIN de ne pas venir avec ce type de proposition.

Je rappelle aussi qu'au Grand Conseil, il y a l'heure des questions, on peut poser des questions verbalement, ce qui n'est pas possible ici. Et si l'on veut pour continuer à l'article 74 à pouvoir intervenir de manière verbale, il ne faut pas modifier le règlement tel qu'il est proposé.

C'est pour cela que je vous enjoins à ne pas entrer en matière et à classer purement et simplement cette proposition. Merci.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Ne vous inquiétez pas, je vais retirer cette proposition, ça vous évitera du travail. Mais j'aimerais quand même rappeler que « sur le Bureau » est une formule qui est appliquée dans tous les parlements : « poser sur le Bureau » ce n'est pas s'adresser, l'adresser au Bureau. Nous pouvons poser une question spontanément à chaque séance. Et quand on parle de l'écrit, vous pouvez l'écrire à la main, ce n'est pas difficile à compter les lettres.

Merci, je retire la proposition.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Nous prenons note que le point 15 de notre ordre du jour s'élimine par lui-même. Et pour faire suite à certaines discussions qui ont eu lieu sur cet élément-là ; effectivement il y a des discussions sur des modifications à apporter à notre règlement du Conseil communal et Mme la Conseillère, si vous le souhaitez, je vous encourage à participer à la commission qui sera nommée en temps utile pour apporter votre expertise, notamment en termes de langue française, puisqu'effectivement « sur le bureau » peut avoir plusieurs interprétations.

M. le Conseiller Christian WEILER :

Très rapidement, effectivement la proposition, était bien : que le contenu est remis « au » Bureau.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Bien, nous avons trouvé les commissaires pour notre future commission !

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN, je vous rappelle juste que nous n'avons plus de points à

Retrait du projet

l'ordre du jour sur ce point-là puisque Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN l'a retiré, mais est-ce que vous souhaitez dire un dernier mot ?

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Oui, merci Mme la Présidente, je vous remercie pour votre travail, mais je ferai quand même remarquer que du coup lors de notre prochaine séance de février - si d'ici là, la troisième vague ne nous pousse pas à la repousser - nous aurons des questions, nous traiterons des questions qui ont été posées au mois d'octobre, ce qui commence à faire un assez long délai pour y répondre, voilà. Merci.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Je vous rejoins tout à fait, M. le Conseiller, nous avons pris du retard ce soir.

Cela étant, comme indiqué au début de cette séance, il est 23 heures pile. Vous voyez comme finalement on est au point sur le timing. Dommage que nous n'ayons effectivement pas pu terminer les points reportés de la dernière séance, ce qui me contraint à passer toute une partie dûment préparée par notre secrétariat inutilement, mais ce n'est pas grave.

Vœux de la Présidente

Nous arrivons donc au terme de notre séance, mais nous arrivons également au terme de cette année, qui n'a pas été des plus faciles et qui nous a toutes et tous touché(e)s dans notre vie personnelle, professionnelle et même dans notre vie politique. Personne n'a en effet été épargné par cette crise sanitaire et économique, certains ont été durement atteints dans leur santé ou dans leur emploi, d'autres ont perdu leur commerce ou leur entreprise, certains ont même perdu des proches, d'autres se sont retrouvés dans des difficultés non seulement financières, mais également sociales et personnelles.

Aussi, il nous paraissait important de mettre cette fin d'année sous le signe de la solidarité. A cet effet, en lieu et place du traditionnel apéritif de fin d'année, qui de toute façon ne pouvait pas avoir lieu au vu des actuelles normes sanitaires, vous l'aurez bien compris, le Conseil communal et la Municipalité se sont associés pour vous offrir un petit présent pour vous remercier d'avoir œuvrer pour notre Ville malgré ce contexte particulier - bien que l'on pourrait peut-être se demander si vous le méritez vraiment, je plaisante, quoique - mais aussi et surtout, et c'est le plus important, pour soutenir nos commerçants et commerçantes locaux et nos artistes locaux. Car comme le relevait M. le Conseiller Christian WEILER, pour combattre cette crise il faut des actes concrets, chacune et chacun d'entre nous peut à son niveau être solidaire en faisant un don à une association, en prenant un repas à l'emporter chez nos restaurateurs, tant qu'ils ne pourront pas ouvrir de manière continue et décente - ça c'est ma manière d'être solidaire, j'aime avec l'estomac - ou tout simplement en consommant local et en ayant des égards pour les personnes en difficultés et en leur rendant des services.

Je n'en dirai pas plus sur cette petite surprise qui vous attend à la sortie de ces lieux et je passe la parole à la Municipalité pour quelques mots avant de la reprendre pour clore cette séance. Encore quelques minutes d'attention s'il vous plaît.

Vœux du Syndic

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

À mon tour effectivement de vous dire quelques mots au nom de la Municipalité. J'aimerais, en préambule, remercier le Conseil communal pour l'investissement pour la collectivité, l'investissement en temps que vous faites et donc c'est absolument important qu'on puisse continuer à faire avancer cette Ville. Merci aussi évidemment au Bureau et à sa Présidente qui gère très bien ces séances et qui nous fait avancer malgré tout, même si nous ne pouvons pas, disons, remplir complètement les ordres du jour ou les exécuter tels que prévus. Merci aux différentes commissions, que ce soit les commissions permanentes ou les commissions ad-hoc,

c'est aussi du travail, c'est aussi du job de passer des soirées pour essayer de comprendre les propositions qui sont faites et je crois qu'il faut aussi le relever.

Maintenant, c'est vrai que on a débattu un petit peu ce soir, notamment dans des aides pour les différentes personnes ou collectivités qui sont en difficulté. Cette pandémie c'est quelque chose de tout à fait particulier. Je crois que pour qu'on arrive à s'en sortir, il faut vraiment qu'on puisse le faire d'une façon concertée. C'est un travail collectif, c'est un travail qu'on doit faire ensemble, en somme en tant que citoyen, aussi ensemble en tant qu'autorité politique et donc vous avez vu que ce soir, ou à partir de demain, la Municipalité, dans une délégation de compétence, va essayer d'aider les gens qui font partie de notre entourage.

Il vous appartient aussi, Mesdames, Messieurs, d'orienter ces gens, de les aider et de faire en sorte que s'il y avait des doutes, et bien vous puissiez les accompagner. Donc, les séances du Conseil communal, ce n'est pas seulement une séance chaque mois. Un Conseil communal c'est aussi un relais de la population et je compte sur vous, on compte sur vous, pour faire ce travail-là et ensemble, certainement, qu'on va essayer de passer par-dessus cette pandémie qui est épouvantable et qui nous touche tous dans différents secteurs.

On va finir par une note un peu positive. Mme la Présidente du Conseil l'a dit, nous avons préparé, de concert, un petit cadeau. Alors je vais vous le dévoiler, parce que vous allez comprendre pourquoi. Nous avons mis dans ce petit sac un bon de CHF 25.- qui est un bon que nous avons mis en place avec la SIC et le Président, qui est d'ailleurs juste derrière la caméra, à qui je ne peux pas faire un petit coucou, parce que je le fais à travers la caméra. Voilà, nous avons mis aussi une bière Boxer, des biscuits du SEMO Nord et des pommes de Gressy. Vous voyez qu'on ne peut pas faire plus local, qu'ainsi, donc, on espère qu'avec ces petits éléments-là et bien, vous pourriez avoir un petit peu de soleil dans le cœur ce soir en rentrant chez vous.

Merci encore infiniment pour ce que vous faites, je vous souhaite à tous, ainsi qu'à vos familles, d'excellentes fêtes de fin d'année.

Je vous remercie beaucoup.

Applaudissements

Clôture

Mme la Présidente Natacha RIBAUD EDDAHBI :

Merci, M. le Syndic, je reprends la parole pour clore cette séance.

Je remercie chacune et chacun de sa participation, ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne bien entendu rendez-vous le jeudi 4 février 2021 à 20h00.

Il est 23h06 et je lève donc gentiment cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée, de bonnes fêtes de fin d'année et tout le meilleur pour l'année à venir pour vous, vos familles et vos proches.

Merci de vous diriger gentiment vers la sortie en commençant par la dernière rangée - laissez-moi juste le temps de terminer avant de vous lever, je sais que vous êtes très précis, réglés comme une horloge, mais juste, laissez-moi terminer - de maintenir bien entendu toujours les distances sanitaires lors de votre sortie y compris en récupérant votre petit présent. Surtout évitez effectivement de vous agglutiner, même si je sais que vous avez très envie de fêter ensemble cette fin d'année et enfin et surtout pensez bien à ramasser vos bouteilles en pet.

Je demanderai maintenant à ce que les caméras soient stoppées parce qu'il vous reste encore une toute dernière petite surprise pour vous accompagner dans cette sortie de salle, parce qu'effectivement COVID oblige, nous sommes certes limités, pas d'apéro. Ce n'est pas une raison

pour autant pour ne pas avoir un peu de festivité dans cette fin d'année.

Et donc, pour vous accompagner dans votre sortie, nous avons le plaisir ce soir de pouvoir accueillir, certes à distance, un artiste local qui n'a pas hésité à braver le Palais fédéral pour dire ce qu'il pensait de la condition des artistes en cette période et ceci en chanson. Vous aurez compris, il s'agit de l'Yverdonnois Brice CLAVERIE-SIMON et je vous remercie de lui faire un tonnerre d'applaudissements avant de vous diriger vers la sortie, car ceci n'est pas un concert. Vous n'êtes donc malheureusement pas autorisés à rester à votre place et profiter du spectacle, mais simplement de profiter de la musique pour accompagner votre sortie, récupérer votre présent et rentrer chez vous.

Merci beaucoup, bonne fin d'année à vous toutes et tous.

Applaudissements

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Natacha RIBEAUD EDDAHBI



Présidente



Gaëlle VON BERGEN



Secrétaire adjointe